

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2020

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Lutte contre le Covid-19.....	1
▶ Affaires nationales	4
▶ Diplomatie.....	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	11
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire.....	11
▶ Justice.....	12
▶ Condition carcérale, mutinerie de Farafangana	13
▶ Gouvernance	14
▶ Droits des femmes, violences basées sur le genre	17
▶ Education, universités.....	17
▶ Santé.....	18
▶ Migrations clandestines	19
▶ Médias, réseaux sociaux	19
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	20
▶ Ressources naturelles	20
▶ Environnement.....	23
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	24
▶ Economie - Social.....	25

POLITIQUE

▶ Lutte contre le Covid-19¹

01/09 - Sensible amélioration du bilan épidémiologique. Le taux de positivité des derniers tests réalisés a connu une forte baisse. Il s'établit à 9, 56 %, avec seulement 20 nouveaux cas positifs découverts sur un total de 209 tests PCR et GeneXpert effectués au cours de la dernière journée. Le nombre de malades souffrant de la forme grave de la maladie poursuit sa diminution avec 45 patients en difficulté respiratoire. On dénombre officiellement 192 décès depuis le début de la pandémie. 13 832 malades sont guéris, 836 sont encore sous traitement. On assiste à un retour à la normale dans les hôpitaux de la capitale. *Midi* écrit : « *Contre toute attente, Madagascar est sur le point de réussir sa bataille contre le coronavirus* ». Beaucoup de malgaches pensent que leur système immunitaire est efficace contre cette maladie dont les symptômes sont assimilés à ceux d'une simple grippe. Pour *La Gazette*, l'amélioration observée pourrait être trompeuse : elle résulterait du fait que le nombre de tests réalisés a fortement diminué.

Pour Jeune Afrique, « l'évolution de la pandémie à Madagascar fait douter de l'efficacité du Covid-Organics vanté par le président Rajoelina. Les autres pays qui le testent sont de plus en plus sceptiques. »

Carnet fokontany - La mise en œuvre de la digitalisation en cours dans la région Analamanga. Cette version revue et corrigée, munie d'un code QR et d'un hologramme, devrait améliorer le contrôle des distribu-

¹ Voir l'article d'Olivier Vallée et Juvence Ramasy – Revue Grand continent – 05/09/20 – Blog Justmad - [https://p9.sto-
rage.canalblog.com/97/44/448497/127570103.pdf](https://p9.sto-
rage.canalblog.com/97/44/448497/127570103.pdf)
<https://legrandcontinent.eu/fr/2020/09/05/le-fmi-madagascar-et-la-pandemie-de-covid-19/>

tions du plan d'urgence sociale ou encore les actions entreprises au niveau local. La digitalisation de ce document se base repose pour l'essentiel sur le recensement effectué récemment sur le terrain par les différents ministères. 400 000 ménages seront destinataires de cette version infalsifiable.

04/09 - « Relâchement flagrant de la distanciation sociale », titre *L'Express*, qui s'inquiète du fait que les sites de distribution du « *Vatsy Tsinjo* » (aide alimentaire) dans les quartiers de la capitale sont l'occasion d'importants rassemblements de populations au mépris des impératifs sanitaires, sous les yeux indifférents des agents de police. De longues files indiennes se forment et s'allongent dès 4 heures du matin.

Morondava - Les membres de la famille d'une victime du coronavirus ont enfreint le protocole sanitaire. Une situation à l'origine de tensions avec les forces de l'ordre. Hospitalisé pour des troubles digestifs, l'homme aurait ensuite souffert de difficultés respiratoires ayant entraîné sa mort. Un médecin de l'établissement a effectué un prélèvement et a confirmé qu'il était porteur du virus. La famille a refusé d'admettre cette annonce et décidé de récupérer le corps à l'hôpital, sans avoir obtenu l'aval des professionnels de santé et des autorités. Les forces de l'ordre sont intervenues pour interrompre le cortège funéraire. Elles ont dû faire usage de grenades lacrymogènes pour disperser la foule.

06/09 - L'état d'urgence sanitaire prolongé de nouveau deux semaines, la 8^e période depuis le 21 mars. Madagascar recense 15.269 cas confirmés de Covid-19. 957 patients sont actuellement en traitement. 14.113 patients ont recouvré totalement la santé. La Grande île compte en revanche 199 cas de décès.

07/09 - Allègement des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire. Sans ambages, Andry Rajoelina a annoncé que l'épidémie de coronavirus est désormais maîtrisée. « *Cela ne veut pas dire que la lutte est terminée* », a-t-il en revanche tenu à préciser. Dans cette optique, de nombreuses mesures ont été allégées pour les 15 prochains jours. Les restaurants et bars sont autorisés à ouvrir jusqu'à 22 h. Les lieux de culte sont autorisés à rouvrir, tout comme les sites touristiques, parcs nationaux, musées et salles d'expositions. Les transports régionaux terrestres vont également rouvrir. Les rencontres sportives ne sont pas encore autorisées. A Antananarivo, les taxi-be peuvent désormais travailler jusqu'à 21 h. Dans les régions Analamanga, Diana, Sava et Boeny, le couvre-feu est maintenu de 23 h à 4 h. L'ouverture des aéroports internationaux est envisageable d'ici octobre à décembre.

Le chef de l'Etat annonce la production de la gélule CVO+ d'ici 15 jours. Elle sera produite par Pharmalagasy, la toute nouvelle usine pharmaceutique dont l'unité de production est installée dans l'enceinte de l'usine de la société Orinasa Fanamboarana Fanafody (OFAFA). « *Il y a des protocoles à suivre, avant la production d'un médicament. Des tests ont été effectués dans des laboratoires locaux, en partenariat avec des laboratoires étrangers. Tout est maintenant au point. Nous ne pouvons passer à la production qu'une fois prouvée l'efficacité du médicament sur les animaux et sur les hommes* », a-t-il indiqué. Pharmalagasy aura une capacité de production de 15 000 gélules par minute et ambitionne d'être l'une des plus importantes unités de production pharmaceutique de l'océan Indien. A chaque sortie médiatique, le chef d'Etat martèle toujours l'efficacité de ce médicament traditionnel. « *Le Covid-Organics a permis à Madagascar de ne pas enregistrer autant de mort que dans d'autres pays, comme l'Inde ou l'Amérique Latine* », a-t-il affirmé. A part le CVO+, l'usine de Pharmalagasy projette de produire, d'ici trois ans, 12 autres types de médicaments traitant des maladies chroniques et/ou endémiques comme le diabète, l'asthme et le paludisme.

Les résultats de l'essai clinique sur le 3e protocole de traitement du coronavirus par une solution injectable associant de l'artésunate et de la vitamine C, ont été concluants, affirme le président de la République. Connue pour le traitement du paludisme, cette formule découle d'une étude conjointe de scientifiques malgaches, américains et mauriciens. Le gouvernement malgache est le commanditaire principal de l'essai. Les professionnels de santé, dont des chercheurs, ont rapporté que ces essais cliniques ont été réalisés sur 32 malades symptomatiques. Selon leur rapport, l'artésunate serait efficace à 70 / 75 % lorsqu'elle est injectée seule ou combiné avec de la vitamine C.

08/09 - Des habitants d'Imerimanjaka, dans la commune d'Ambohijakana, ont bloqué la circulation sur un axe très fréquenté. Ils réclament l'attribution du « Vatsy tsinjo ». « *Nous avons faim !* », pouvait-on lire sur des pancartes qu'ils arboraient. Il a fallu l'intervention des éléments de forces de l'ordre pour les disperser. Les manifestants affirment qu'ils n'ont bénéficié d'aucune aide de l'État depuis le début de cette crise sanitaire et qu'aucun responsable n'est venu chez eux pour effectuer le recensement permettant l'attribution des aides d'urgence.

09/09 - Les décès liés au Covid-19 et les malades qui suivent des traitements en augmentation. La situation semble se détériorer à nouveau. Le CCO-Covid-19 a annoncé hier la mort de 4 personnes. La région Analamanga reste l'épicentre de la pandémie. 83 nouveaux cas ont été détectés sur 297 tests PCR et

87 tests GeneXpert. 1010 malades sont sous traitement, on compte 206 décès. Près de 70 000 tests ont été effectués. La région nord du pays est considérée comme étant désormais l'épicentre de l'épidémie.

14/09 - Relâchement des gestes barrières : les forces de l'ordre renforcent les contrôles. De nombreuses personnes ont été verbalisées pour non-respect des mesures de protection. Les autorités ayant affirmé que la pandémie est contenue, un relâchement généralisé est constaté. Salles de spectacle et karaokés ont rouvert et les transporteurs publics ont renoncé à l'application des mesures sanitaires. Les travaux d'intérêt général (TIG) ont été de nouveau appliqués pour réprimander les récalcitrants, certains ont été placées en garde à vue. Dans la région Diana, à Toamasina et dans 5 autres chefs lieu de région, 363 personnes ont été condamnées à effectuer des TIG en 24 heures.

33 passagers ont été testés positifs au coronavirus depuis la réouverture des vols domestiques. La plupart d'entre eux proviennent des régions Sava et Diana. Les passagers en provenance de ces régions devront se soumettre à un confinement de 72 heures dans des hôtels de la capitale.

17/09 - Bilan épidémiologique - Le taux de positivité aux tests augmente à nouveau depuis quelques jours. Il atteignait 15,1 % le dernier jour. La région Analamanga concentre toujours le plus grand nombre de cas, avec les régions Diana et Sava. 1 172 malades sont sous traitement dans tout le pays, 24 présentent des formes graves de la maladie. 215 décès ont été comptabilisés. Plus de 72 000 tests ont été effectués.

Les mesures sanitaires ne sont plus respectées selon la police nationale. 2 252 personnes ont été contraintes d'effectuer des travaux d'intérêt général pour non-port de masques au cours de la semaine écoulée.

19/09 - Protocole de traitement du Covid-19 : Andry Rajoelina officialise l'utilisation du CVO + gélule. « L'efficacité de ce médicament a déjà été prouvée, après deux mois de mise au point », a-t-il expliqué. L'usine Pharmalagasy présentera ce produit dans les jours qui viennent. L'hôpital de la région Sava sera le premier à pouvoir utiliser le produit. 38 patients sont en cours de traitement dans cet établissement.

21/09 - L'urgence sanitaire est prolongée de 15 jours mais au vu de l'évolution de la situation certaines mesures sont allégées. Pour le chef du gouvernement, on s'achemine vers la maîtrise de l'épidémie. Durant les 30 derniers jours, une baisse d'environ 30 % du nombre de nouveaux cas a été constatée. Les protocoles de traitement utilisés par Madagascar auraient été l'une des clés du succès dans la maîtrise de la pandémie, s'est targué le premier ministre. La gestion du Covid-19 va désormais revenir au ministère de la santé publique. La fermeture du Centre de traitement Covid-19 (CTC) de Mahamasina, géré par l'armée, est annoncée, ainsi que de la plateforme digitale. Les actions de la Brigade d'intervention spéciale (BIS) composée de médecins et aides-soignants militaires, cessent également. Les mesures sanitaires de base sont toujours de rigueur. Le couvre-feu est maintenu dans les régions Analamanga et Diana. Aucun transport vers les autres îles et pays n'est autorisé mais Nosy Be sera ouvert aux vols internationaux à compter du 1er octobre. Quatre aéroports malgaches seront ouverts aux vols en provenance des îles voisines à partir du 29 octobre.

23/09 - Retour des cas importés d'Europe, 6 passagers testés positifs, a fait savoir la porte-parole du CCO-Covid-19. Testés positifs après le test PCR obligatoire à l'arrivée, ils ont été mis en quarantaine. Ils avaient présenté des résultats négatifs à l'embarquement à Paris. La réouverture des vols avec l'étranger fait craindre le risque d'une nouvelle recrudescence des cas importés. Nosy-Be ouvrira ses frontières aux vols internationaux à partir du 1er octobre. Les aéroports régionaux d'Antsiranana, de Toamasina, de Taolagnaro et de Toliara seront ouverts aux vols en provenance des îles de l'océan Indien à partir du 29 octobre.

24/09 - La sénatrice Olga Ramalason déplore la partialité dans la distribution des aides sociales de l'Etat dans le cadre de la pandémie. Elle rappelle que ces aides proviennent de dettes contractées par l'Etat envers la communauté internationale. « Chaque malgache devrait ainsi en bénéficier, vu que ce sont les contribuables qui rembourseront ces aides pour plusieurs décennies » a-t-elle martelé.

26/09 - Reprise du transport public routier de voyageurs entre Antananarivo et les régions Diana et Sava. C'est la dernière ligne nationale à reprendre ses activités après la réouverture de la RN2 vers Toamasina, de la RN7 vers Toliara, de la RN1 vers Tsiroanomandidy et de la RN4 vers Mahajanga. Ceci marque l'ouverture progressive du pays au monde extérieur, à commencer par les pays de l'océan Indien. Cette reprise des activités de transports correspond à la réouverture partielle du tourisme extérieur à Nosy Be à partir du 1er octobre. Mais pour l'instant les autorités n'ont pas encore précisé si les touristes nationaux pourront s'y rendre, l'île devant rester fermée sur elle-même pour protéger les autres régions des éventuels risques de propagation du coronavirus.

28/09 - Les cas de Covid-19 importés augmentent. Après les 6 cas importés en provenance d'Europe, 2 autres cas importés ont été détectés parmi les 36 cas de contamination rapportés par le CCO-Covid-19. Il

s'agit de cas en provenance de l'île Maurice, détectés lors de contre-tests effectués à l'arrivée des passagers rapatriés.

Le premier ministre vente les résultats de Madagascar à la tribune des Nations unies. « *Les résultats obtenus dénotent la maîtrise de l'expansion du Covid-19 à Madagascar puisque le taux de guérison des cas confirmés est de 93 %, le taux de létalité est de 1,2 %* », a déclaré Ntsay Christian lors de sa prise de parole à l'occasion de la 75e AG des Nations unies. « *Madagascar s'est distingué avec le CVO [Covid-Organics]* », s'est-il félicité. Holijaona Raboana, président du conseil d'administration de l'usine Pharmalagasy, mise en place par l'Etat pour assurer la fabrication du CVO Plus gélule, confirme l'efficacité de ce médicament. Selon ses explications, les effets cliniques effectués à partir de cette version gélule du CVO ont été concluants et ont certifié l'efficacité de la formule préventive. Actuellement, les responsables entament la phase 3 des tests, nécessaires pour avoir la confirmation pour la solution curative. L'OMS suit de près le processus de mise au point de ce remède. Son récent communiqué encourage la recherche sur les médecines naturelles en Afrique pour faire face au Covid-19. Une communication considérée comme une reconnaissance voilée des bienfaits du Covid-Organics. La cérémonie d'inauguration de l'usine Pharmalagasy aura lieu le 2 octobre. Elle marquera la sortie officielle du CVO Plus gélule.

La mise en œuvre du Plan multisectoriel d'urgence (PMDU) publié au mois de juillet n'est toujours pas opérationnel, dénonce Malagasy News. Les instances censées garantir la participation des acteurs impliqués dans la lutte contre le Covid19 et la relance de l'économie ne sont pas mises en place. Une situation que les organisations de la société civile impliquées dans le suivi de la transparence et de l'efficacité des fonds Covid19 (STEF) n'ont pas manqué de rappeler. Ni le comité consultatif, ni l'organe mixte de lutte contre la corruption et encore moins le comité du pilotage du PMDU ne sont en place. L'intégration et l'opérationnalisation de ces différentes instances permettront d'asseoir un pilotage efficace et concerté de la lutte contre la pandémie. C'est la raison pour laquelle la société civile et le secteur privé ont toujours exprimé leur souhait d'intégrer le comité consultatif. Le PMDU a été établi sur la base de l'analyse des besoins urgents et prioritaires pour une durée de cinq mois et de l'évolution de la situation sanitaire, sociale et économique. Ses axes d'intervention sont le renforcement de la gouvernance de la lutte contre le Covid 19, le renforcement des mesures relatives à la protection sociale et l'appui au secteur privé. L'Etat a indiqué que 826 millions de dollars sont indispensables pour sa mise en œuvre mais que ces fonds n'ont pas été entièrement rassemblés. Un gap de 255 millions de dollars restait à combler au mois de juillet. Les ressources disponibles provenaient d'une contribution de 375 millions de dollars de l'Etat, 60 millions de la Banque centrale, 8 millions du programme Fihariana et 127 millions qui auraient déjà été annoncés par les partenaires techniques et financiers. Le reste était encore à négocier.

29/09 - La société civile constate une nouvelle fois l'opacité concernant l'utilisation des fonds Covid-19, notamment pour les caisses d'avances uniques et exceptionnelles mises en place au niveau du CCO-Covid-19, l'indisponibilité des rapports mensuels d'activités et financiers prévus par les textes en vigueur, et le manque de traçabilité et l'éparpillement des dépenses liées à la lutte contre la pandémie, en dépit de l'existence du fonds de riposte Covid-19 mis en place en juillet 2020. Le communiqué a été signé par de nombreuses organisations, notamment le CCOC, Rohy et Transparency international Initiative Madagascar.

30/09 - Signal de reprise des cas importés de Covid-19. Avec le rétablissement prévu des liaisons commerciales aériennes avec l'étranger, la détection continue des cas importés risque de renforcer le nombre de contaminés locaux. Un cas importé figure parmi les 29 patients supplémentaires qui viennent d'être décomptés, ce qui a déjà été le cas les jours précédents pour des passagers rapatriés de Maurice et d'Europe, grâce à des contre-tests. L'aéroport international d'Ivato, unique voie d'entrée des rapatriés, reste en état d'alerte.

Ouverture du ciel à Nosy Be à partir du 1^{er} octobre - La compagnie Ethiopian Airlines fait pression pour que Madagascar ouvre ses frontières. La compagnie juge trop contraignantes les mesures qui lui sont imposées et non viables économiquement. Ethiopian n'est autorisée à transporter des touristes qu'avec des billets aller-retour et doivent être refusés les résidents qui souhaitent voyager pour affaires ou visiter leur famille. Elle n'est pas autorisée à transporter des citoyens à rapatrier, bloqués depuis mars. L'ouverture de la destination Nosy Be aux touristes internationaux signifie qu'il y aura des entrées et sorties depuis et vers la grande terre, ce que les autorités veulent éviter pour des raisons sanitaires. Une centaine de touristes sont attendus à Nosy Be le 1^{er} octobre.

► Affaires nationales

Relations conflictuelles avec le Sénat

01/09 - Echec de la commission mixte paritaire. Aucun compromis n'a été trouvé entre les représentants des deux assemblées. Six parmi les sept représentants de l'Assemblée nationale au sein de la commission ont quitté la réunion avant son terme. La commission était censée élaborer un texte commun à soumettre au gouvernement pour ratifier les ordonnances émises par le président en 2019. Le bras de fer entre le Sénat et le gouvernement continue sans qu'aucune des parties ne lâche prise. Les sénateurs sont vent debout contre l'ordonnance modifiant les règles relatives au fonctionnement de la Chambre haute ainsi que les modalités d'élection et de désignation des sénateurs. La commission mixte paritaire a conclu qu'« *elle n'est pas habilitée* », à débattre sur le projet de loi. Le principal argument soulevé par le sénateur Olivier Rakotovazaha, co-président de la commission, est qu'« *il s'agit d'un projet de loi de ratification* » alors que l'objet d'une commission mixte paritaire devrait être de débattre sur des amendements afin de parvenir à l'adoption d'un texte identique par les deux Chambres.

Comme l'article 96 de la Constitution le prévoit, le gouvernement a saisi l'Assemblée nationale pour une troisième et dernière lecture. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité.

La saisine de l'Assemblée nationale par le premier ministre n'est pas légale d'après le président du Sénat, Rivo Rakotovo. Une saisine de la HCC est envisagée. En tout état de cause, les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après déclaration de conformité à la Constitution par la HCC.

02/09 - L'adoption de l'ordonnance relative au fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des sénateurs réduit ainsi le nombre des sénateurs à 18 dont 12 élus et 6 désignés au lieu de 63 actuellement. Les élections des nouveaux sénateurs devront intervenir avant la fin de l'année, confirme le chef de l'Etat. La fin de mandat des actuels sénateurs n'interviendra qu'en février 2021.

La CENI propose la date du 11 décembre pour le scrutin. Le collège électoral sera composé des élus municipaux, les élus régionaux et provinciaux. À l'instar des sénatoriales de 2015, en l'absence d'élus au niveau des ex-provinces et des régions, ce sont les maires et les conseillers municipaux ou communaux qui seront les grands électeurs. Deux sénateurs seront élus par ex-province, le 6 autres étant désignés par le chef de l'Etat. L'âge minimum requis est fixé à 40 ans pour être éligible.

04/09 - Une trentaine de sénateurs et de députés dénoncent la réduction du nombre de sénateurs résultant de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi regroupant les trois ordonnances. Officiellement, le pouvoir souhaite faire des économies, qui serviraient à construire des universités. Pour Rivo Rakotovo, président du Sénat et du HVM, les économies sont surtout un prétexte pour s'attaquer à son institution : « *Cette histoire de budget, je trouve que c'est une discussion qui ne tient pas la route parce que si on va dans ce sens alors mettons tout le monde sur un indicateur de performance par rapport à l'argent dépensé. Je pense que pas mal de ministères seraient fermés par rapport à ça. En ce moment, on n'arrive pas à accepter qu'il y ait une institution qui essaie de dire non quand elle se dit que ce n'est pas pour le bien du peuple. On n'a pas les mêmes idées, on apporte des amendements, on demande des explications et on nous taxe tout de suite d'opposants et de tous les maux.* » Rivo Rakotovo insiste en rappelant que le Sénat est une institution de stabilité : « *on n'a jamais utilisé le Sénat pour déstabiliser le pays. (...) Ne pas accepter des divergences d'idées, ne pas accepter des débats démocratiques, ne pas accepter qu'il y ait une opposition dans la vie politique du pays, c'est une marche arrière par rapport aux acquis démocratiques.* » Le président du Sénat et le collectif des parlementaires font aussi remarquer que les sénateurs ont un rôle de représentants des collectivités territoriales décentralisées et des organisations économiques et sociales. La réduction à 18 sénateurs compromet la représentativité des 22 régions. Pour mémoire, en 2019, le président avait souhaité organiser un référendum pour modifier la Constitution et supprimer la chambre haute. Référendum qui n'avait pu avoir lieu après un avis défavorable de la HCC.

La loi portant ratification des ordonnances du 15 mai 2019 a été déclarée conforme à la Constitution par la HCC et peut faire l'objet d'une promulgation. Aucun membre du gouvernement n'a assisté à la cérémonie de clôture de la session extraordinaire du Parlement au Sénat. Dans son discours, le président du Sénat a dénoncé une violation de la loi dans le cadre de l'adoption du projet de loi portant ratification de trois ordonnances présidentielles.

08/09 - Des sénateurs dirigés par le parlementaire Fabergé Gabriel Mamitiana ont déposé une plainte auprès de la HCC pour dénoncer des irrégularités dans le processus de ratification des ordonnances prises par le président de la République. Leur objectif serait de faire revenir la Haute cour sur son récent avis qui favorise entre autres la réduction du nombre de sénateurs à 18. La loi fondamentale indique qu'« *une disposition déclarée inconstitutionnelle cesse de plein droit d'être en vigueur* ». La plainte repose sur le fait que les travaux de la commission se sont terminés en queue de poisson. Il a été « *voté* » en commission que « *le Parlement n'est pas habilité à statuer sur le projet de ratification* ». Pour les sénateurs et les députés d'opposition, il s'agit d'une décision « *univoque* » de cette commission, les délégués au Sénat ayant quitté la salle avant la fin des travaux. Pour les députés de la majorité, cependant, il y a eu « *échec* » de la commission mixte. Le lendemain de la réunion de la commission, une lettre du premier ministre confiait « *le dernier mot* »

à l'Assemblée nationale, comme le veut la Constitution. Ceci en se référant à un procès-verbal de la réunion que lui aurait adressé la présidente de la Chambre basse. Un document qui affirmerait « l'échec » des tentatives de conciliation. C'est cette démarche du premier ministre et le PV signé par la présidente de la Chambre basse que la majorité au Sénat qualifie « d'irrégulier ». Le sénateur souligne que « le Parlement est bicaméral. Aussi, dans pareil cas, les actes impliquant les deux Chambres doivent être signés par les présidents des deux institutions. Il y a donc eu manquement aux textes en vigueur ». L'objectif principal de ce combat, explique-t-il, est de dénoncer le fait qu'un Sénat composé de 12 sénateurs élus ne sera pas représentatif des 22 régions que compte le pays. Interrogé par la presse sur le fait qu'une décision de la HCC « n'est susceptible d'aucun recours », le sénateur indique juste « que la Cour réponde ou non, notre devoir est de dénoncer ces irrégularités et d'attirer l'attention sur la nécessité de respecter les lois ». La démarche s'apparenterait visiblement, à un baroud d'honneur pour le Sénat, conclut L'Express.

10/09 - Le Kmf/Cnoe exige du gouvernement que le scrutin des sénatoriales soit précédé de la tenue des élections partielles dans les 24 communes après annulation des résultats. Huit autres n'ont pas de conseillers. Plusieurs dizaines de recours concernant ce scrutin sont aussi en attente au niveau du Conseil d'Etat. « Il n'y a pas de disposition qui empêche l'organisation des sénatoriales même s'il y a des communes qui n'ont pas pu avoir leurs élus », répond le rapporteur de la CENI, Fano Rakotondrazaka.

12/09 - Les conditions de candidature aux sénatoriales prévoient une caution de 15 millions Ar. pour les candidats. Une somme assez élevée, soit le triple de ce que les candidats dans la capitale ont versé durant les législatives. Pour Olga Ramalason, membre du TIM et sénatrice, « la caution est un blocage pour les candidats ».

15/09 - Le Kmf/Cnoe demande à la HCC l'annulation de la convocation des électeurs aux sénatoriales du 11 décembre. Il estime qu'il faut d'abord régler le contentieux des communales encore en instance et organiser les élections partielles pour les communes qui n'ont pas encore choisi leurs représentants. A défaut, le collège électoral des sénatoriales serait incomplet. Le Kmf/Cnoe estime en outre que la date du 11 décembre est en contradiction avec les textes en vigueur qui font obstacle à la tenue d'élections durant la saison des pluies.

16/09 - Les partis d'opposition HVM et le TIM songent à s'abstenir de prendre part aux élections sénatoriales. « Ce processus électoral est entaché d'illégalité », affirment-ils. En cause, une composition du collège électoral qui ne respecte pas la loi organique relative au Sénat et aux élections des sénateurs de 2015. Celle-ci prévoit que le collège électoral comprend les maires et conseillers municipaux ou communaux, les chefs de région et conseillers régionaux, ainsi que les chefs de province et les conseillers provinciaux. Or il n'y a toujours pas d'élus au niveau des régions et des ex-provinces. Le HVM et le TIM exigent donc que les élections régionales et provinciales se tiennent avant les sénatoriales. Pour la HCC, la désignation des gouverneurs de région présente un caractère transitoire. Dans une décision de novembre 2019 la Cour déclare qu'il revient à l'Etat « d'organiser les élections régionales dans un délai raisonnable. » En outre, les communes n'ayant pas encore d'élus seront, aussi, privées de grands électeurs, fait valoir l'opposition.

17/09 - Les sénateurs exigent l'annulation des sénatoriales pour illégalité. Une délégation conduite par Olivier Rakotovazaha, président de la commission justice au sein de la Chambre haute ? a déposé un recours auprès de la HCC. Une démarche qui intervient moins d'une dizaine de jours après la plainte déposée à la HCC pour l'adoption par l'Assemblée du projet de loi controversé modifiant les statuts du Sénat.

18/09 - L'opposition fustige la HCC et la CENI. Les opposants forment bloc derrière la majorité au Sénat. Ils déclarent ne pas faire confiance à la CENI pour piloter la consultation de décembre. La HCC, quant à elle, reçoit de leur part une « condamnation à cause des décisions illégales et injustes qu'elle a prises » ces derniers temps. Les opposants annoncent leur intention de « mener une enquête concernant les doublons de cartes nationales d'identité » à l'origine de nombreuses contestations lors des législatives.

23/09 - L'opposition a décliné l'invitation de la CENI à assister à la présentation des recommandations pour améliorer le processus électoral. La plateforme RMDM Diaspora exige que la liste électorale soit assainie avant la tenue de toute nouvelle élection.

Le Conseil d'Etat n'a pas donné suite à la requête pour annulation du décret de convocation des grands électeurs déposée par le Kmf/Cnoe concernant les sénatoriales. La juridiction s'est déclarée incompétente. Le même verdict a été également proclamé sur l'autre requête pour sursis à exécution de cet acte émanant du gouvernement.

Le Conseil d'Etat n'a pas donné suite à la requête pour annulation du décret de convocation des grands électeurs déposée par le Kmf/Cnoe concernant les sénatoriales. La juridiction s'est déclarée incompétente. Le même verdict a été également proclamé sur l'autre requête pour sursis à exécution de cet acte émanant du gouvernement.

24/09 - L'opposition, notamment les partis HVM et TIM, s'abstiendra de prendre part à l'élection sénatoriale. Le motif de cette abstention, martelé par le numéro 2 du TIM, Ny Rina Randriamasinoro, est que le scrutin est organisé par la CENI. « *Vous savez que nous ne reconnaissons plus la CENI dans sa forme et sa composition actuelles* », a-t-il lancé. Rivo Rakotovao, coordonnateur national du HVM, président du Sénat, fait encore planer le doute : « *Attendons d'abord de connaître la réponse de la HCC aux requêtes qui lui ont été soumises* », avant d'ajouter que le boycott a sa préférence. Ce sera la première fois, depuis l'accession de Marc Ravalomanana à la mairie d'Antananarivo en 1999, que son parti, le TIM, ne participera pas à un scrutin.

Sénat : la course à la succession de Rivo Rakotovao est lancée dans les rangs du pouvoir. L'actuel président de la Chambre haute n'a aucune chance de retrouver son siège à l'issue du scrutin du 11 décembre. Un choix délicat pour le pouvoir car le sénateur élu ou désigné pour le perchoir sera appelé à « *exercer les attributions présidentielles courantes jusqu'à l'investiture du nouveau président* ». Si Andry Rajoelina venait à briguer un second mandat en 2024, il devrait démissionner « *60 jours avant la date du scrutin présidentiel* » si cette obligation prévue par la Constitution ne venait pas à être amendée ou abrogée entre-temps.

26/09 - Edito de L'Express : Pourquoi disserter sur les sénatoriales ? Les jeux sont faits bien avant le scrutin. Le premier ministre lui-même a affirmé que le fait pour certaines communes de n'avoir aucun électeur n'aura aucun impact sur l'issue du vote. Pourquoi donc dépenser une somme faramineuse pour une institution jugée budgétivore ? L'opposition n'a aucune chance de gagner un siège sur les douze proposés à la Chambre haute. Le boycott annoncé de l'opposition n'est donc que de pure forme. L'IRD [*pro-Rajoelina*] triomphera sans gloire faute d'adversaire. Tant qu'à faire et comme le scrutin ne donnera lieu à aucune surprise, on aurait dû changer l'élection en nomination. On ferait bien l'économie de vingt jours de campagne bruyante et dispendieuse et économiser le budget afférent pour renflouer la caisse du Tosika Fameno [*aide d'urgence*].

29/09 - Elections sénatoriales : le HVM confirme son refus d'y participer. Comme le TIM, le HVM, qui dispose actuellement de la majorité à la Chambre haute, évoque un forçage de l'Etat dans l'organisation de ces élections. « *Contrairement à ce qu'on dit, les sénateurs savent que leur mandat prend fin vers le début de l'année 2021 et ils ne s'obstinent pas à y rester éternellement* », se défend son président, Rivo Rakotovao. Les sénateurs ne s'opposent pas aux projets du pouvoir « *mais tout doit se réaliser dans la légalité, le respect de l'éthique politique et de l'honnêteté intellectuelle* », avance-t-il. Le HVM estime que le boycott du scrutin est une manière d'exprimer démocratiquement sa désapprobation.

Mise en place de la Commission parlementaire de mise en accusation des hauts responsables de l'Etat

05/09 - Le traitement des dossiers attendra la prochaine session. Fonctionnelle depuis la 1ère session ordinaire, la commission est compétente pour recevoir les dossiers transmis par la HCJ. Ses membres ne comptent démarrer leurs activités qu'en octobre, durant la 2e session, le programme de l'organe d'enquête ayant été ralenti par la crise sanitaire. Les résultats des enquêtes diligentées par les rapporteurs seront discutés en séance plénière avant que les élus ordonnent éventuellement aux juges d'enclencher des poursuites pénales. Une douzaine de dossiers sont en cours d'examen. Ils sont relatifs au trafic de bois de rose, au détournement de deniers publics, à des marchés fictifs ainsi qu'à des suspicions de corruption impliquant de hautes personnalités durant la Transition et le pouvoir précédent.

14/09 - Les membres de bureau à majorité IRD (pro-Rajoelina). Les députés ont profité de la session extraordinaire qui vient de s'achever pour mettre en place les membres du bureau de la commission. Tous ses membres, sauf un, sont issus de la plateforme IRD. Ils seront assistés par des membres appartenant au TIM et au groupe parlementaire républicain. La commission entend mener ses activités en toute indépendance et intégrité, affirme-t-elle.

Mandat présidentiel

07/09 - Andry Rajoelina : « Je n'ai pas l'intention de rallonger mon mandat ». Le chef de l'Etat affirme n'avoir aucune intention de toucher au mandat présidentiel, prévu par la Constitution. Une éventualité évoquée dans les débats autour de la dernière session extraordinaire du Parlement. Des acteurs du monde judiciaire et de l'arène politique ont évoqué cette éventualité, suspectant dans « *la précipitation de l'exécutif de convoquer une session extraordinaire du Parlement pour siéger en commission mixte paritaire* », une intention de retoucher la Constitution. L'idée que le pouvoir aurait en projet d'allonger à sept ans la durée du mandat présidentiel et qu'il soit renouvelable deux fois a déjà circulé l'année dernière. A l'époque, l'exécutif voulait

coupler les élections législatives avec un référendum pour la révision de la Loi fondamentale. Un avis de la HCC du 25 avril 2019 a mis un terme à la polémique sur l'opportunité ou non d'une révision de la Constitution. Etant dans une période où le président de la République a bénéficié d'une délégation du pouvoir pour légiférer, Andry Rajoelina a pris une ordonnance réduisant l'effectif des sénateurs à dix-huit. Pour certains observateurs, la réduction du nombre des sénateurs serait pour l'exécutif une manière de s'ouvrir la voie à une éventuelle révision de la Constitution. Un effectif réduit au Sénat faciliterait en effet l'arithmétique politique, l'Assemblée nationale étant largement dominée par des élus favorables aux pouvoirs en place. *L'Express* rappelle néanmoins que la Loi fondamentale stipule que « *la durée et le nombre du mandat du président de la République, ne peuvent faire l'objet de révision* ».

La société AAA du groupe Tiko appartenant à Marc Ravalomanana sanctionné par le fisc

02/09 - Affaire triple A - L'usine d'Antsirabe ferme ses portes. Après les entrepôts de Toamasina et de Behoririka, en août, c'est au tour de l'établissement d'Antsirabe de subir les foudres de l'administration fiscale. La société du groupe Tiko appartenant à Marc Ravalomanana fait face à un défaut de déclaration d'existence, un défaut de disposition de carte fiscale à jour ainsi qu'au non-respect de ses obligations fiscales. Une mise en demeure lui avait été adressée le 10 août, restée sans suite. *L'Express* rappelle qu'il y a quelques années, l'usine Tiko-AAA avait déjà été menacée de fermeture pour défaut de permis environnemental, de certificat de conformabilité et d'autorisation de mise sur le marché. Pour rappel, la société AAA gère 11 centres commerciaux de la société Magro répartis dans plusieurs villes. La société gère également le site de l'usine agro-alimentaire de Tia à Antsirabe appartenant au groupe Tiko et loué par AAA. Le local du Magro de Mahajanga avait déjà été fermé en février, celui d'Antsiranana en juin.

Pour l'avocat Willy Razafinjato et Arlette Ramaroson, ancienne magistrate internationale, une telle décision ne devrait pas être prise en pleine période d'état d'urgence. La fermeture de l'usine met en péril quelques milliers d'emplois, directs ou indirects, petits laitiers, agriculteurs, fournisseurs, clients. « *C'est malheureux, déclare un cadre de l'entreprise. Je ne sais pas si l'administration centrale a décidé que la distribution du 'tosika fameno' [aide d'urgence] est préférable [au fait de conserver son activité] pour permettre à des milliers de personnes de survivre. Et de poursuivre : « Ils sont venus avec des huissiers pour procéder au scellage. Ils ont fait sortir le personnel. Ils ont scellé les portes, sans considérer les produits périssables qui se trouvent à l'intérieur [l'usine produits essentiellement des yaourts et des fromages]. S'il n'est pas impacté directement par la fermeture des différents magasins et usines, Marc Ravalomanana le sera forcément par ricochet. Les produits alimentaires sont fabriqués et distribués par ces canaux-là. L'ex-chef d'Etat ne s'est pas encore exprimé publiquement au sujet de ces affaires.*

Le magasin Magro de Fianarantsoa a également été fermé. Au total, désormais, ce sont quatre magasins et une usine qui ont été mis à l'arrêt.

Me Eloi Ratefimahefamiro, avocat de la société AAA, a signifié que la direction générale des impôts n'avait pas à sceller les usines de la société. L'avocat a déposé un recours en annulation pour excès de pouvoir.

Des centaines de litres de lait ont été déversés dans les rues d'Antsirabe et de Betafo par des éleveurs de vaches laitières et producteurs de lait en colère après la fermeture par l'administration fiscale de l'usine de produits laitiers AAA. Ces paysans ne parviennent plus à écouler leur production. La région où se situe l'usine est la zone la plus productrice de lait. Avant sa fermeture, Triple A transformait environ 10 000 litres de lait par jour et se fournissait auprès de 2 000 éleveurs.

10/09 - Le groupement des entreprises franches se dit surpris de la décision de l'Etat de fermer les usines appartenant au groupe Tiko, en pleine période d'urgence sanitaire. « *La priorité en ce moment est de soutenir les entreprises, peu importe son propriétaire, afin de maintenir l'emploi* », affirme Hery Lanto Rakotoarisoa, président du Groupement des entreprises franches de Madagascar (GEFP). Il estime que le non-paiement des impôts est une raison insuffisante pour procéder à la fermeture d'une usine étant donné que le secteur privé a essayé depuis le début de l'état d'urgence de convaincre l'Etat de supprimer les impôts, au profit des entreprises. « *Les employés seront les premiers touchés par cette fermeture* » regrette-t-il.

25/09 - Marc Ravalomanana a fait savoir que l'Etat s'est trompé d'adversaire en scellant les usines de la société AAA. Il affirme que la fermeture de cette société n'empiète en rien sur son mode de vie, AAA ne faisant que louer les infrastructures du groupe Tiko. L'ancien président déplore toutefois la perte d'emploi de ses 600 salariés.

Divers

18/09 - Projet de modernisation de la gestion de l'état civil : un enjeu en matière de protection des droits humains. Madagascar a célébré la Journée internationale de l'identité, avec pour objectif de « *stimuler*

la sensibilité du public aux enjeux de l'adoption responsable de l'identité officielle et aux protections nécessaires autour de celle-ci afin de garantir les droits qui s'y rattachent et pour servir l'intérêt général », indique le communiqué du ministère de l'intérieur. « L'Etat est déjà à l'œuvre pour permettre à chaque citoyen malgache de disposer d'une carte nationale d'identité et d'un état civil », a déclaré le ministre Tinarivelo Razafimahefa. Pour le directeur de l'appui au système d'état civil du ministère, la modernisation du système permettra d'améliorer la protection des droits humains garantis par la Constitution et contribuera à l'éradication de la discrimination et de l'exclusion, à la maîtrise du territoire et de la population, à l'exercice du pouvoir de police et des flux migratoires, à la territorialisation de la politique générale de l'Etat ainsi qu'à la déclinaison des politiques publiques et au développement du territoire.

19/09 - Le collectif des victimes des crises politiques successives réclame le paiement des réparations et indemnités prévues par la feuille de route de sortie de crise de 2012. Près de 2 000 personnes et sociétés seraient concernées. En quatre années d'existence, le Comité de réconciliation des Malagasy (CFM) n'a pas réussi à accomplir l'une des missions que la feuille de route de sortie de crise. Las d'attendre, les victimes sont sorties de leur silence et réclament la promulgation du décret d'application de la loi de 2016 et le règlement des réparations pour les dommages subis lors des crises de 2002 et 2009. La question du financement de ces mesures reste posée : 70 % des charges liées aux indemnités devraient être supportées par la communauté internationale, qui n'a pas donné suite pour l'instant. Elle attendrait que l'Etat fasse le premier pas. Le président du CFM, Alphonse Maka, affirme que le projet de décret destiné au déblocage des fonds a été adressé au gouvernement.

19/09 - Des membres de la diaspora se mobilisent contre la construction du Colisée dans l'enceinte du palais de la Reine. Une nouvelle manifestation est organisée devant l'ambassade de Madagascar à Paris. Trois rassemblements ont déjà eu lieu devant cette ambassade depuis le mois de juin. Des contacts ont été pris avec l'Unesco qui a mis en garde les autorités malgaches sur les risques que ce projet pourrait faire courir au projet de reconnaissance du Rova de Manjakandriana au patrimoine mondial.

21/09 - Le nouveau vice-président de la CENI, Narcisse Andrianaly Benaivo, prend ses fonctions, près de trois mois après son élection par l'Assemblée nationale, après la démission de Thierry Rakotonarivo. La CENI devra d'atteler à l'organisation des élections sénatoriales et à l'organisation des élections partielles dans 24 communes qui n'ont pas pu se tenir en novembre 2019, faute de candidats. Elle devra en outre apporter des améliorations à la liste électorale et notamment régler la question des doublons qui a conduit à la démission de Thierry Rakotonarivo.

24/09 - « Les élections tenues dans le pays ces derniers temps n'ont pas été mal organisées », réplique la CENI qui estime avoir rempli sa mission malgré quelques imperfections ; elle compte poursuivre jusqu'au bout son mandat. Plusieurs recommandations ont été formulées par la Commission pour améliorer le processus électoral, suite aux missions d'observation nationales et internationales des scrutins présidentiels, législatifs et communaux de 2018 et 2019. Le document sera adressé à l'exécutif, au Parlement ainsi qu'au pouvoir judiciaire « dans l'objectif d'entamer une réflexion sur l'amendement - et non sur la refonte - de l'encadrement juridique existant ».

23/09 - Incendies criminels dans les universités : un proche conseiller d'un ex-président dans le viseur des enquêteurs. Les incendies de cités universitaires à Toliara et Antananarivo seraient l'œuvre de cette personnalité, dans le but de créer des foyers de tension en incitant à la révolte les étudiants qui n'ont pas pu rentrer dans leur famille en raison des mesures de confinement. L'enquête confiée à la gendarmerie a permis de constater que les deux incendies sont similaires, avec un même mode opératoire. L'université de Toamasina aurait pu être la prochaine victime de ces agissements. Sans révéler le nom de conseiller, le quotidien *Les Nouvelles* indique qu'il avait déjà eu des démêlés avec la justice en 2019.

► Diplomatie

01/09 - Extrait du rapport d'information du Sénat français sur les Îles Éparses, suite au déplacement du groupe d'études sur les Terres australes et antarctiques françaises fin septembre 2019, enregistré à la présidence du Sénat le 22 juillet 2020². « Les îles Éparses représentent un enjeu de souveraineté, ce qui explique que les Comores, Madagascar et Maurice revendiquent régulièrement ces territoires. À cet égard, la légitimité de la souveraineté française est régulièrement menacée, en particulier par la République de Madagascar comme ce fut le cas lors de la dernière Assemblée générale de l'ONU. En effet, depuis la découverte des richesses hydrocarbures que ces îles abritent, Madagascar exige que les îles Éparses lui soient rendues,

² <http://www.senat.fr/rap/r19-664/r19-6640.html?fbclid=IwAR3WS8QfQ33mPpvJbOifM6AG0tfr4uLe-WEL-jJUmyTdnIAJQgUiVpqnQFY>

alors qu'elles ont été conservées par la France après l'indépendance du pays en 1960. Les enjeux sont majeurs puisque le potentiel économique et géopolitique de ces îles est important : grâce à la zone économique exclusive (ZEE) dont dispose la France dans le canal du Mozambique, elle est présente sur l'une des voies maritimes les plus stratégiques du monde. De plus, l'exploitation exclusive des hydrocarbures représente un vrai potentiel économique dont la France pourra disposer sur le long terme, pouvant la hisser dans les premiers rangs mondiaux. » Pour *La Vérité*, « les recommandations émises par ces sénateurs méprisent totalement les négociations qui sont en cours. D'une main, la France soutient la poursuite des négociations sur la restitution de ces îles. Mais de l'autre, elle renforce sa présence et sa souveraineté sur ces îles. »

10/09 - Le parti nationaliste Otrikafo et l'Antoko Politika Madio (APM) demandent à la Chambre haute de répondre au Sénat français, de mettre ce sujet à l'ordre du jour de sa prochaine session et de créer une commission mixte du Parlement pour se pencher sur ce point. Le parti condamne l'inertie du pouvoir.

Rivo Rakotovoao, président du Sénat signifie le manque de transparence dans les discussions engagées sur le dossier des îles Eparses entre Andry Rajoelina et Emmanuel Macron.

15/09 - Contrairement à l'Assemblée nationale, le Sénat n'a toujours pas répliqué à la déclaration des sénateurs français, s'étonne *Les Nouvelles*. Le quotidien reproche aux membres du Sénat d'être plus préoccupés par leur avenir politique que par l'intérêt de la nation.

01/09 - Non-lieu pour les sept pêcheurs malgaches accusés de tentative de coup d'Etat aux Comores et détenus depuis 3 mois. Ces pêcheurs avaient quitté Nosy Be dans le courant du mois de mai. Leur bateau aurait connu une avarie dans une zone poissonneuse à 200 km à l'ouest de Mohéli. En dépit de la panne, ils ont pu rejoindre les eaux comoriennes et ont tenté vainement d'entrer en contact avec le responsable du port de Moroni. La gendarmerie locale a procédé à leur interpellation avant de fouiller le bateau. Ils ont été accusés de trafic de drogue puis de tentative de coup d'Etat.

15/09 - La coopération militaire russo-malgache va se poursuivre. Durant le mandat du général Béni Xavier Rasolofonirina, ancien ministre de la défense et prédécesseur de Richard Rakotonirina, la coopération militaire entre les deux pays avait connu des avancées significatives, relève *Midi*. Des accords de coopération militaire avaient été signés en septembre 2018. Le chef-adjoint de l'Etat Major des forces armées de Russie et du ministère de la défense de Russie se sont rendus à Madagascar pour confirmer cette « *renaissance* » de la coopération militaire. Elle portera sur des échanges d'expériences en matière de maintien de l'ordre, de maintien de la paix, de lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime.

La Russie a signé avec Madagascar un accord de conversion de la dette en 2015, et contribue au financement de plusieurs projets de développement axés dans des domaines prioritaires comme la santé, l'énergie, l'éducation et l'enseignement professionnel. Quatre nouveaux projets sont en phase de préparation : portant sur la modernisation et la simplification de l'accès aux soins médicaux, l'acquisition de 2 hélicoptères médicaux, le renforcement du réseau des laboratoires de maladies infectieuses et l'installation d'un ensemble d'équipements pour moderniser les systèmes de désinfection de l'eau dans les institutions médicales.

27/09 - Air Madagascar interdite de vol en France. La compagnie a organisé treize vols de rapatriement depuis la France depuis le 5 septembre. Son dernier vol a été annulé à la dernière minute. Le motif de cette interdiction n'a pas été précisé. « *Pourquoi est-il alors possible pour Air France de venir sans ambages à Madagascar récupérer les ressortissants français bloqués à Madagascar et à la Réunion depuis le Covid ?* », s'interroge-t-on. Air France poursuivra ses vols de rapatriement vers la France à raison d'un vol par semaine, sous réserve de l'autorisation expresse des autorités malgaches. Pour mémoire, en avril 2011, une interdiction de survol à l'encontre d'Air Madagascar avait été prononcée par la Commission européenne pour l'aviation civile (CEAC) en raison de « *manquements graves appelant une action ferme.* »

Pour Tribune cette décision serait motivée par le fait qu'Air France chercherait à supplanter Air Madagascar dans ses dessertes de rapatriement. La compagnie française se sentirait lésée, la compagnie malgache ayant la possibilité de transporter des voyageurs en partance d'Antananarivo dans le cadre des vols de rapatriement des citoyens malgaches bloqués en Europe. Air France aurait demandé à ce qu'une réciprocité soit de mise dans le traitement réservé aux deux compagnies, invoquant l'accord aérien liant Madagascar et la France. Air France aurait interpellé ainsi l'aviation civile française et l'ambassade de France dans ce sens. L'affaire pourrait compliquer les relations déjà délicates entre les deux pays.

29/09 - L'ambassade de France donne sa position sur l'interdiction des vols d'Air Madagascar. Elle justifie cette décision par le principe de réciprocité inscrit dans l'accord bilatéral sur les services aériens et en raison de la décision des autorités malgaches de refuser qu'Air France prenne des passagers dans le sens Paris-Antananarivo. La compagnie française aurait demandé à plusieurs reprises à reprendre ses vols commerciaux réguliers, à raison de trois vols par semaine à partir d'octobre mais sans succès. Contrairement à la

France, l'espace aérien malgache n'est pas encore officiellement ouvert en raison de la crise sanitaire. Air France a pu opérer des vols spéciaux depuis des mois, notamment des vols de rapatriement de ressortissants européens mais la compagnie se pose à vide et sans passagers sur le sol malgache.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire

06/09 - La conférence des évêques saisit la commémoration du 1er anniversaire de la visite du pape pour faire une observation sur la recrudescence de l'insécurité qui se manifeste de façon très violente aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. « *Nous appelons les autorités à trouver des stratégies pour combattre l'insécurité parce que la population vit dans la peur* », souligne le message des évêques.

03/09 - Insécurité - Conséquence probable de la crise sociale résultant du confinement, cambriolages et disparitions d'enfants se multiplient à Antananarivo. Le seul recours des habitants demeure la solidarité et l'entraide, note *Midi*. C'est pour cette raison que dans les quartiers les foyers se munissent d'un sifflet pour avertir le voisinage en cas d'attaque de malfaiteurs. *Facebook* est inondé d'annonces de disparitions d'enfants pour fugue ou tentative de kidnapping.

07/09 - La femme du chef fokontany, un catéchiste et deux autres personnes ont été abattus par une bande de 40 dahalo armés dans un village de la commune d'Anjomaramaritina (Vakinankaratra). Les malfaiteurs étaient composés de quarante hommes, de femmes et d'enfants. Ils ont mis le feu à une cinquantaine de toits. Les semences ont été réduites en cendres. Sept autres habitants ont été gravement blessés. La majorité des villageois étaient dans leur carrière d'or, un peu plus loin, au moment de l'assaut sur le village. Les membres du fokonolona se sont efforcés d'opposer une résistance aux envahisseurs mais ils n'ont pas pu les repousser.

09/09 - Malaimbandy - Un gendarme gravement blessé dans une attaque de dahalo. La victime a été hélicoptérée et admis à l'hôpital militaire de Soavinandriana. « *Quatre gendarmes ont été blessés par balle par des dahalo et trois autres abattus depuis cette année. Cela veut dire que les forces de l'ordre se sacrifient pour la patrie. On doit les encourager dans l'exercice de leur fonction* », a déclaré le secrétaire d'Etat à la gendarmerie.

27/09 - Les habitants d'Ambohitsoa sont victimes chaque nuit d'attaques à main armée. Le député du 2e arrondissement d'Antananarivo s'est rendu sur place afin de rechercher des solutions. Il a été décidé que l'entrée du quartier sera fermée par un portail gardé par les riverains. Trois sirènes d'alarmes seront installées et les riverains sont invités à utiliser des sifflets pour donner l'alerte en cas d'attaque.

03/09 - Manakara - Trois suspects d'un double homicide battus à mort. Leur présumé complice, un président de fokontany, a été évacué de cette localité pour être mis à l'abri et faire l'objet d'une enquête. Poursuivi par le fokonolona et les membres de la commission de sécurité villageoise avant l'arrivée sur place de la gendarmerie, le trio a lancé des menaces à la famille des victimes avant d'être mis à mort par la foule.

05/09 - Une fillette albinos de dix ans a été enlevée par trois hommes armés à Berenty, district d'Ankazoabo Sud. Les éléments de la gendarmerie et le fokonolona les ont poursuivis et ils ont fini par relâcher leur proie. La recherche des kidnappeurs est en cours.

18/09 - Toliara - Enlevée il y a un mois, une fillette albinos a été arrachée de justesse des mains de ses ravisseurs qui s'apprêtaient à la vendre. Ils la retenaient captive le temps de trouver un acquéreur. Pendant la période d'enlèvement, elle a été retenue dans un abri de fortune, dans une clairière, à une douzaine de kilomètres de son village. À l'arrivée des membres du comité d'autodéfense villageoise et du commandant du groupement de la gendarmerie de la région Atsimo-Andrefana, les ravisseurs ont pris la fuite et abandonné la victime. Depuis le début de l'année, la gendarmerie et l'armée ont déjà réussi à faire libérer trois enfants albinos à Sakaraha et Ankazoabo.

11/09 - Exécution sommaire lors d'une opération d'interpellation à Tsiroanomandidy. Appréhendé à par les éléments de la brigade de gendarmerie de Belobaka, un multirécidiviste a été abattu. La fusillade meurtrière a éclaté lors d'une opération qui devait aboutir à l'arrestation des comparses de l'individu. Les gendarmes avaient quitté à pied la commune avec le prévenu pour rejoindre le supposé repaire d'un autre chef dahalo. En chemin, l'individu aurait pris la fuite. Les forces de l'ordre affirment avoir effectué des sommations avant de tirer.

29/09 - Deux présumés dahalo et l'épouse de l'un d'eux ont été abattus par balle dans le district d'Antsalova. Les habitants s'inquiètent et tirent la sonnette d'alarme. Ils sont tous tombés sous les balles d'une équipe dirigée par un gendarme. Selon les renseignements recueillis auprès de la gendarmerie, ces décès ont été constatés dans un accrochage avec la compagnie territoriale de Maintirano. Pour les villageois ce qu'ils ont vécu serait une scène d'exécution sommaire. Un habitant aurait été chassé de chez lui, attaché et amené pour être fusillé. On lui aurait réclamé un million d'ariary avant son exécution. Quant au couple, il aurait été victime d'une exécution sans motif à son domicile. Les gendarmes auraient contraint le maire à leur fournir une lettre les épargnant. L' élu a affirmé qu'il n'y avait jamais eu d'accrochage qu'aucune de deux dernières victimes n'était armée. « *Je ne peux pas tout révéler si ces gendarmes sont toujours ici. Attendons qu'ils soient partis* », a-t-il déclaré.

15/09 - Antsirabe - Des individus se sont déchaînés sur deux gendarmes qui allaient procéder à l'arrestation d'un forcené. En tirant des coups de semonce, les militaires ont touché deux personnes et tué l'une d'entre elles. L'un des gendarmes est tombé entre les mains d'une foule furieuse tandis que son frère d'arme a réussi à s'échapper grâce à la protection d'un notable. Ce dernier a été épargné par les individus qui s'étaient saisis de lui. A l'origine de ces incidents, un homme réputé violent qui s'était emparé d'une arme blanche avec laquelle il avait menacé une femme. Des individus s'étaient joints au forcené pour faire obstacle à son interpellation.

16/09 - Une attaque à main armée a viré à une vindicte populaire à Port-Bergé. Deux des assaillants ont été lynchés à mort. Quatre individus équipés d'un fusil et de pistolets de fabrication artisanale sont entrés par effraction au domicile d'un grossiste. L'un d'eux a pointé son arme sur le marchand et l'a abattu. Les autres occupants ont été agressés. Un employé de maison est parvenu à alerter le fokonolona qui a capturé deux suspects, conduits au commissariat pour enquête. Deux autres assaillants ont été appréhendés par la police et le fokonolona. L'un d'eux braqué son arme sur les policiers. Le fokonolona, furieux, les a roués de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive. La police n'est pas parvenue à les dissuader de passer à l'acte.

► Justice

03/09 - Lancement d'ateliers de renforcement de capacité des magistrats avec l'appui du Pnud dans le cadre de son projet « *Appui à la gouvernance démocratique à Madagascar* », programme financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix. Organisé avec le concours de l'École nationale de la magistrature et des greffes, les bénéficiaires du programme sont les magistrats de la Cour de cassation, de la Cour suprême, les magistrats des cours d'appel et des tribunaux d'Antananarivo, Mahajanga, Toamasina et Fianarantsoa. Les techniques de rédactions des rapports et conclusions en matière civile, commerciale et pénale seront au cœur des échanges et partages d'expérience, avec notamment pour objectif de réduire à moyen terme les délais de traitement des dossiers en instance.

22/09 - La CNIDH salue l'initiative de la Cour suprême, qui organise actuellement des sessions de formation en vue de l'accélération du traitement des dossiers. « *C'est un pas important vers l'assainissement du monde la justice, mais un véritable audit de l'ensemble du système judiciaire, y compris de la fourniture de denrées alimentaires destinées à une population de plus de 10 000 détenus - soit un marché conséquent - reste à entreprendre, estime la CNIDH. La Proposition de stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur de la justice, en prévision de la relance économique pour l'après Covid-19 adressée le 18 juin 2020 par Anaclet Imbiky au président de la République, président du CSM, peut constituer une base concrète à cet égard.* »

08/09 - Une dizaine de magistrats devraient être traduits en conseil de discipline. Des « *fautes* » jugées graves, des doléances ainsi que d'autres sujets relatifs à la fonction leur sont reprochés. Le traitement des dossiers était à l'ordre du jour de la réunion du CSM qui vient de se tenir. Le conseil de discipline devrait se prononcer à la prochaine session, en octobre. *L'Express* indique que d'importants mouvements de personnels sont en cours au sein de la justice, dans le but de restaurer la confiance des justiciables. Le CSM a décidé la mutation de 122 magistrats dont 37 chefs de cour et de juridiction en application d'une politique de rotation mise en place au sein du ministère. Ce système de rotation touchera d'ici peu d'autres agents du ministère, notamment les pénitentiaires.

12/09 - L'avant-projet de loi sur les travaux d'intérêt général examiné par la Commission de réforme du système pénal dont les travaux viennent de reprendre. En projet depuis quelques années, l'élaboration de ce texte fait partie des actions menées par le ministère la justice en vue de désengorger les établissements pénitentiaires.

17/09 - Après sept mois de cavale, l'ancien député de Mahabo Ludovic Raveloson, dit Leva, a été interpellé au centre-ville d'Antananarivo. Il avait été déclaré démissionnaire d'office de son statut de député

par la HCC dans un arrêt du 10 janvier. Son épouse, qui lui a succédé à l'Assemblée nationale, a fait l'objet d'une procédure judiciaire en février, soupçonnée de complicité dans la cavale de son mari. Le mandat d'arrêt de Leva a été émis le 7 février. Un acte établi 48 heures après la liberté provisoire qui lui a été accordée par la Cour d'appel de Toliara. Les tourments judiciaires de l'ancien élu remontent aux mois de mars et mai 2019. Il avait alors été condamné à cinq ans de prison ferme pour abus de fonction, exploitation illicite et transport illicite de produits forestiers dans l'aire protégée d'Antanimena Menabe. Sur un dossier connexe à celui pour lequel il a été condamné, Leva, alors accusé de complicité d'homicide, a bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Depuis son incarcération pour purger ses cinq ans de prison, Ludovic Raveloson, entre-temps, a été élu député de Mahabo pour un deuxième mandat et ses proches ont multiplié les manœuvres pour le faire libérer. Après maintes tentatives, dans une décision controversée, la Cour d'appel a finalement acquiescé à la demande de liberté provisoire de l'ancien parlementaire, le 5 février. Le tollé provoqué a conduit à la suspension de l'ancien président de la Cour d'appel de Toliara.

22/09 - L'ancien député de Mahabo, Leva, retrouve la prison. Arrêté dans la capitale le 16 septembre, il a été placé en garde à vue à la gendarmerie de Morondava. Déféré devant le tribunal, il a finalement été placé en détention provisoire dans une affaire de violence envers un individu, en 2018. Le parlementaire l'aurait frappé et il avait eu 15 jours d'incapacité temporaire de travail. Le plaignant ne s'est pas présenté à l'audience : il serait actuellement en prison pour une affaire d'escroquerie. Les investigations menées sur le certificat de travail auraient révélé qu'il s'agirait d'un faux. Malgré tout le juge a décidé de l'envoyer en prison en attendant le verdict qui devrait être prononcé le 28 septembre. L'épouse de Ludovic Ravaloson, Yvonne Razafindrassala, qui le remplace en tant que député aurait eu un malaise en entendant cette décision qui a mis en émoi la population de Mahabo. Pour eux, cet ancien parlementaire est victime d'une manœuvre politique.

29/09 - L'ancien député Ludovic Raveloson a comparu à la barre du tribunal de première instance de Morondava. Il a été condamné à trois ans de prison ferme, dont un an pour les coups et blessures volontaires à l'encontre d'une collectrice de produits locaux et deux ans pour monopole. La partie plaignante, écrouée à la suite d'une contre-plainte, a pu assister à l'audience.

18/09 - L'épouse du journaliste et ancien ministre de la communication, Rolly Mercia, a réitéré que son état de santé nécessite des soins à hospitaliers. Il est emprisonné depuis un peu plus de deux mois et une demande de liberté provisoire a été rejetée.

24/09 - L'ancien ministre de la communication Harry Laurent Rahajason, alias Mercia, affaibli, retourne en prison après avoir comparu devant le tribunal de la capitale. Placé en détention provisoire depuis plus de deux mois, son procès a été reporté au 14 octobre. Une nouvelle demande de liberté provisoire a été rejetée. Rolly Mercia est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Son nom aurait été cité par deux personnes impliquées dans l'affaire de la manifestation organisée à Ambohipo en juillet. Cette manifestation avait pour objectif de demander la libération de Berija Ravelomanantsoa, jeune médecin activiste et politiquement engagé, incarcéré pour atteinte à la sûreté de l'Etat à travers des publications sur les réseaux sociaux. Le 16 juillet, une perquisition avait été effectuée au domicile de Rolly Mercia. Les forces de l'ordre y avaient saisi un mégaphone. La célérité avec laquelle l'ancien ministre a été jeté en prison a été jugé trop rapide par son avocat. « *Le procès est reporté pour des raisons indépendantes de l'accusé, mais dépendantes du tribunal* », déclare Me Eric Rafidison : « *La raison est que le procureur ou son substitut a oublié d'apposer sur la page du dossier le factum ou le manuscrit indiquant l'inculpation des accusés* », explique-t-il. La date de l'ajournement est également incertaine, le 14 octobre étant la fête de la République, jour chômé. L'avocat affirme que le procès est entaché d'irrégularités. « *Le 7 septembre, j'ai déposé une demande de liberté provisoire accompagnée d'une demande d'évacuation sanitaire mais à ma grande surprise les deux demandes ne figureraient pas dans le dossier de l'accusé* », soutient-il. Les proches de l'ancien ministre dénoncent les mauvais traitements qu'aurait subi Rolly Mercia.

29/09 - Kidnappings : la gendarmerie entend renforcer la surveillance de deux accusés de kidnapping en liberté provisoire. Elle se dit impuissante face à la décision de justice. « *La gendarmerie ne peut pas discuter les décisions de justice. Notre rôle est d'arrêter ces individus et ce qui se passe après ne relève pas de notre autorité* », indique une source auprès de cette institution. « *Tout ce que nous pouvons faire c'est de renforcer la surveillance de ces personnes* », explique-t-elle. Le risque est que ces individus, dépourvus de sources de revenu légales, reprennent les activités pour lesquelles ils ont été arrêtés et dont ils sont accusés. La gendarmerie redoute aussi que les victimes et leurs proches, craignant des représailles, retirent leurs plaintes.

► Condition carcérale, mutinerie de Farafangana

08/09 - Le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en collaboration avec la Croix-Rouge, a procédé à la désinfection de la maison de force de Tsiarahy. Cette action entre dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

09/09 - 14 nouvelles prisons seront construites d'ici 2022 afin de réduire la surpopulation carcérale. Trois d'entre elles, à Ambalabe Fianarantsoa, Sambava et à Imerintsiosika, seront inaugurées cette année. Celle d'Imerintsiosika est une prison de haute sécurité aux normes internationales. Construite sur une surface de 4.800 m², elle peut accueillir jusqu'à 500 prisonniers à raison de 52 détenus par cellule. Dix tribunaux de première instance seront par ailleurs construits.

02/09 - Mutinerie à la prison de Farafangana : le HCDDDED est pour le respect du « Soatoavina malagasy ». Pour le président du Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie (HCDDDED), Pierre Lenoble Navony, il aurait fallu avoir plus de considération pour les dépouilles mortelles des prisonniers qui ont été tués lors de cette mutinerie. La constitution d'une commission mixte d'enquête est proposée, constituée du HCDDDED, de représentants des deux assemblées, de la CNIDH, des forces de l'ordre et de la justice.

03/09 - « L'UE à Madagascar salue la déclaration de ministre de la justice s'engageant à ouvrir immédiatement une enquête sur les raisons du dénouement tragique de la mutinerie. Elle espère que le déroulement et les résultats de l'enquête seront partagés de manière transparente avec le public et que l'indépendance de l'enquête sera protégée. Les efforts pour assurer les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les détenus, ne doivent pas se limiter à la construction de centres de détention modernes et sécurisés, et être surveillés par des personnels formés, mais doivent également être complétés par une réforme de fond de la justice pénale et du système pénitentiaire que soutient le 'team Europe'. Nous encourageons le gouvernement malgache à ne pas relâcher ses efforts pour assurer le respect des droits de l'homme, concernant les prisonniers déjà jugés ou en détention provisoire, y compris en cas d'événements majeurs comme celui de cette évasion ».

22/09 - Evasion massive de Farafangana : Jean de Kopy Rajaonarison nommé en conseil des ministres à la tête de la direction régionale de l'administration pénitentiaire. Le chef d'établissement de la prison de la ville a également été remplacé. Ces changements interviennent presque un mois après la mutinerie et l'évasion sanglante survenues le 23 août. Selon le directeur général de l'administration pénitentiaire « ces mesures ont été prises après l'enquête administrative » menée par le ministère de la justice. Le 9 septembre, l'ancien préfet de Farafangana, Jean Noël Ramanankirahina, avait également été remercié. 17 évadés sont toujours en cavale, a confirmé le directeur général de l'administration pénitentiaire.

28/09 - Le ministère de la justice poursuit la recherche de 17 prisonniers évadés de la prison de Farafangana. Une prime de 2 millions Ar sera offerte aux dénonciateurs qui donneront des informations. Le ministère appelle les prisonniers évadés à se rendre et promet qu'aucune poursuite judiciaire ne sera engagée contre ceux qui se rendront de leur plein gré. Il rappelle en revanche que le recel de fugitifs est un délit puni par la loi.

25/09 - « Descente inopinée à la maison de force de Tsiarahy - Le traitement de faveur de Mbola Rajaonah démasqué », titre La Vérité. Suite à des rumeurs faisant état d'un traitement de faveur accordé à certains détenus, la direction générale de l'administration pénitentiaire s'est rendue au petit matin dans l'établissement pour effectuer un contrôle inopiné. Une descente qui a confirmé les rumeurs. Des détenus, parmi lesquels le plus célèbre d'entre eux, l'opérateur économique Mbola Rajaonah, ont effectivement eu droit à ce qui ressemble à un traitement de faveur. Ce dernier a été trouvé dans un bureau confortable situé dans le bâtiment administratif. L'intéressé a affirmé avoir bénéficié de cet avantage pour des raisons de santé. Mbola Rajaonah a été placé sous mandat de dépôt dans cette maison de force le 22 janvier, en attendant son procès. Ordre a été donné aux responsables de reconduire dans le bâtiment de détention le fondateur de la société Tafaray, proche de l'ancien couple présidentiel.

► Gouvernance

03/09 - « Le Bianco ouvre enfin une enquête après l'affaire d'achat d'écrans plats acquis par le Centre de commandement opérationnel (CCO) de Covid-19 à Ivato », titre Tribune. Le dossier implique le ministre de l'intérieur, Tinarivelo Razafimahefa, président du CCO-Covid, et la directrice commerciale d'une société de consommables informatiques qui n'est autre que l'épouse de ce dernier. Une plainte avait été déposée à son encontre auprès du Pôle anti-corruption par un collectif d'organisations de la société civile et des partis politiques. Les plaignants dénoncent un grave conflit d'intérêt. Le ministre n'est pas concerné par cette plainte : membre du gouvernement, il ne peut être mis en cause que par la HCJ.

04/09 - Dans un communiqué, les organisations de la société civile dénoncent les attaques dont elles ont été l'objet dans l'affaire de la mutinerie de Mananjara. Elles se déclarent « préoccupées par les répliques arrogantes et étonnamment puériles de certains responsables des forces de défense et de sécurité et des membres du gouvernement censés faire respecter la loi et ayant pour mission d'assurer la sécurité, la

paix et la stabilité du pays face aux réactions des défenseurs des droits de l'homme condamnant cet acte barbare » Elles réitèrent « l'urgence de la nécessité de réviser notre système carcéral marqué par la vétusté des infrastructures et la surpopulation, une situation davantage aggravée par la corruption » et réclament des enquêtes indépendantes pour toutes les affaires mettant en cause les forces de l'ordre.

05/09 - 260 étudiants boursiers en Chine depuis 2011 réclamant le paiement des arriérés de bourses (30 mois sur 42). Plus de la moitié d'entre eux ont achevé leurs études mais ont été sanctionnés par la non-remise de leur diplôme. Nombre d'entre eux ont dû rentrer sans diplôme au pays. Certains parents ont dû contracter un crédit pour pouvoir régler la totalité des frais et assurer à leur enfant l'obtention de son diplôme.

09/09 - Plus d'un an après leur entrée en fonction, une grande partie des députés n'ont pas encore déclaré leur patrimoine auprès du Bianco. Après mise à jour de la liste par la HCC, au moins 50 députés sont récalcitrants. Le dernier délai accordé par la loi, c'est-à-dire 60 jours après leur prise de fonction, est largement dépassé. Bien que la loi prévoit des sanctions contre les récalcitrants, aucun d'eux n'a été jusqu'ici inquiété, observe *Newsmada*.

10/09 - Corruption active - Un Chinois importateur-vendeur d'appareils électroniques et son interprète incarcérés à Antanimora. L'homme d'affaires importait des télévisions sans marque depuis la Chine, estimés à des centaines de millions d'Ariary. Ses clients étaient des revendeurs de la capitale. Chacun d'eux choisissait la marque qu'il voulait afficher sur les appareils. Poursuivi pour utilisation de fausses marques, son stock a été saisi. Soumis à un interrogatoire, le Chinois et son interprète malgache ont proposé une somme d'agent contre leur libération. Une procédure de flagrant délit a été organisée : lors de la reprise de l'interrogatoire, un policier en civil était présent pour enregistrer les conversations et constater la tentative de corruption. Tous les deux ont été traduits devant le Pôle anti-corruption (PAC) et placés sous mandat de dépôt.

10/09 - « Sécurité nationale : les usurpations de titre gagnent du terrain », titre *La Gazette*. « Des usurpateurs de titre d'agents des forces de l'ordre se font de plus en plus souvent démasquer. Certains se déguisent en militaires, d'autres en gendarmes et d'autres en agents de police. Des gendarmes se déguisent même en policiers pour commettre des crimes. Ces usurpateurs ne bernent pas seulement la population, ils osent même affronter les vrais agents des forces de l'ordre (...). Mais pourquoi est-ce si facile de se déguiser en agents des forces de l'ordre et pourquoi cela intéresse de plus en plus de monde ? A Madagascar, un agent des forces de l'ordre est une personne qui a un pouvoir corruptible. Tous ceux qui font des affaires malhonnêtes ont besoin du contact d'un agent corrompu pour les couvrir. Les plus flagrants sont les agents de la circulation que ce soit en ville ou sur les routes nationales. Les échanges entre chauffeurs et agents de la circulation ne sont plus un scoop et c'est même devenu courant. (...) Un agent des forces de l'ordre dans un pays comme Madagascar, c'est synonyme d'argent facile. »

11/09 - Soupçons de corruption dans l'attribution du marché des passeports biométriques. L'affaire a été révélée par un groupe international de journalistes d'investigation, partenaire de Transparency international, Organized crime and corruption reporting project (OCCRP)³. Il s'agit de l'attribution douteuse de marché public de fourniture de passeports biométriques à la société belge Semlex. L'article révèle comment la société a obtenu un contrat en 2006, renouvelé en 2013 pour une période de 10 ans. La société aurait obtenu le premier contrat en versant plus de 120 000 euros au secrétaire d'Etat en charge de la sécurité publique, signataire du contrat. La société aurait approché d'autres personnalités politiques dont un membre du gouvernement en poste en 2010 et 2011 pour obtenir le renouvellement de son contrat, en échange d'un soutien politique. Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) demande aux « autorités compétentes, et en particulier au Bianco et au Samifin, d'enquêter sur ces révélations afin de confirmer ou d'infirmer leur véracité ». Elle en appelle également à la HCJ afin de juger « conformément à ses prérogatives constitutionnelles, les affaires de corruption impliquant de hautes personnalités politique, en toute impartialité et avec célérité ». TI-IM demande au ministre de la sécurité publique de rendre public le contenu intégral de ce contrat et saisit cette occasion pour réitérer son soutien à la fortification et à l'indépendance des institutions de lutte contre la corruption. TI-IM indique que « toute tentative de remettre en cause l'indépendance des PAC et des autres organes publics de lutte contre la corruption menacerait grandement la capacité du système anti-corruption malgache. »

Dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie 2020, et dans le prolongement de son interpellation concernant l'affaire des passeports biométriques, Transparency International-Initiative Madagascar (TI-MG) a organisé un débat en ligne sur les lanceurs d'alertes.

16/09 - Un débat organisé par TI-IM sur la place et la protection des lanceurs d'alerte à Madagascar. L'un des participants, le secrétaire général du ministère de la justice, a reconnu la nécessité d'élaborer une loi

³ Voir l'article du réseau de journalistes d'investigation Malina : <https://www.malina.mg/fr/article/SemlexPasseportMadagascar?fbclid=IwAR1jL1tb4PdpmpZw-Bd6ttsPwiTKpwtG6TDUti3Nzhv-mTOgZzNC0NSCY5Gs>

pour protéger ces personnes, très souvent dénigrés, intimidés voire menacés. Le débat a eu le mérite d'exposer des points de vue très divergents. « *Ce n'est pas parce qu'il y a des lanceurs d'alerte en occident que Madagascar doit dupliquer ce modèle* », estime le directeur de la régulation des médias au ministère de la communication. D'après lui, la société malgache ne serait pas encore prête à recevoir toutes les révélations des lanceurs d'alerte. « *Faux* », rétorque Lova Rabary, rédactrice en chef de 2424.mg. « *À mon avis, à Madagascar, les gens sont prêts à entendre les alertes, il faut juste que l'on sache leur transmettre ces infos-là sans heurter leur culture. Par exemple, ce n'est pas parce qu'il y a des Femen en Europe et que des femmes se promènent seins nus que l'on va faire la même chose à Mada. Parce que ça ne passerait pas. Il faut trouver d'autres moyens de lancer des alertes, de faire en sorte que ça puisse être compris par les gens.* Herilaza Imbiky, secrétaire général du ministre de la justice, a créé la surprise en s'engageant à pousser pour la rédaction d'une loi régissant les droits et devoirs des lanceurs d'alerte : « *Ce serait un grand pas vers la réalisation de la démocratie dans le pays, qui en est encore à ses balbutiements.* » Toutefois, rappelle Lova Rabary, les lanceurs d'alerte ne sont pas nombreux. « *Il y en a très peu et ceux qui sont là ont souvent peur de s'exprimer, parce que quand on dénonce les choses, au mieux, on est taxé d'être opposants au régime, au pire, de porter atteinte à la sûreté de l'État. Surtout depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.* » La transparence évite les plaintes, explique Ketakandriana Rafitoson, directrice exécutive de TI-IM et modératrice du débat. « *Que l'État rende des comptes plus souvent à la population, meilleure sera la confiance et cela évitera bon nombre de scandales sur les réseaux sociaux, pas toujours constructifs* », conclut-elle.

12/09 - Commercialisation de faux diplômes - Traduite devant tribunal de première instance d'Antananarivo pour conception et vente de faux diplômes, une femme a été placée sous mandat de dépôt à la maison central d'Antanimora. Son arrestation fait suite à une plainte déposée par l'université privée « *Institut des sciences médicales, de l'administration et de technologie* ». Selon la gendarmerie, nombre de faux documents auraient déjà été utilisés par l'administration pour effectuer des reclassements.

14/09 - Les 10 ministres qui ont intégré le gouvernement depuis le début de l'année sont attendus par la HCC pour déposer la situation de leur patrimoine, écrit *Midi*. En janvier 2019, les nouveaux ministres qui avaient fait leur entrée dans le gouvernement avaient effectué la démarche à peine une semaine après leur nomination. La législation en vigueur exige des ministres qu'ils déclarent leur patrimoine dans un délai de trois mois après leur nomination.

22/09 - Le pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo a traité 649 dossiers et condamné 136 personnes en deux ans d'existence. 298 dossiers ont été jugés. Seuls 8 % ont été classés sans suite, contre 23 % pour son prédécesseur, entre 2004 et 2018. En 14 ans d'existence, ce dernier n'avait prononcé que 124 condamnations. Les dossiers traités par le PAC d'Antananarivo incluent non seulement les affaires de corruption et infractions assimilées, mais aussi des cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que des infractions économiques et financières.

Les autorités envisagent néanmoins d'exclure de la compétence du PAC cette dernière catégorie d'infraction. Une proposition de loi en ce sens a été déposée par un député indépendant proche de la majorité parlementaire en toute fin de la dernière session, au grand dam de la société civile et de l'ensemble du système anti-corruption. Ayant obtenu presque immédiatement les observations du gouvernement, elle a été aussitôt adoptée par l'Assemblée nationale. Elle attend encore l'adoption par le Sénat. La proposition de loi prévoit également la réduction de quatre à trois ans des mandats des magistrats et greffiers. Elle entend également supprimer le principe de la confiscation des avoirs avant toute condamnation.

29/09 - Sahondra Rabenarivo : « *La lutte contre la corruption commence à être efficace et on veut l'affaiblir* ». La présidente du CSI regrette que l'édifice de la lutte contre la corruption qui a mis plusieurs années à se mettre en place soit aujourd'hui menacé par les velléités de modification de la loi sur les Pôles anti-corruption. Elle craint que « *le courage exceptionnel du président de la République d'avoir légiféré par ordonnance* » en adoptant la loi sur le recouvrement des avoirs illicites après plusieurs refus du Parlement soit réduit à néant.

24/09 - Détournements à la Cnaps. Selon *Les Nouvelles* et *La Vérité*, la justice a lancé le 9 septembre la procédure de demande d'entraide judiciaire internationale en vue de l'extradition de Raoul Arizaka Rabekoto, ancien directeur général de la Caisse et président de la FMF. Le 18 juin, la justice avait émis un mandat d'arrêt à son encontre pour abus de fonction, favoritisme, détournements de deniers publics, faux en écriture publique et usage de faux. Raoul Arizaka Rabekoto s'est enfui à l'étranger, il pourrait se trouver à Zurich, siège de la Fédération internationale de football (FIFA). L'ex-DG de la Cnaps a récemment participé au 70^e Congrès de la Fédération internationale de football qui s'est tenue par visioconférence, geste interprété comme un pied de nez à l'endroit des autorités malgaches. Au mois de février, Raoul Arizaka Rabekoto ne s'était pas présenté à une convocation du Bianco qui enquêtait sur ces affaires.

La procédure de demande d'entraide judiciaire internationale a été engagée auprès des autorités suisses et françaises. Un mandat d'arrêt international a également été délivré. Outre la transmission directe entre autorités judiciaires, le ministère de la justice a également emprunté la voie diplomatique. Le 16 septembre, le dossier de demande d'entraide pénale internationale en vue d'une extradition a été transmis au ministère des affaires étrangères.

27/09 - La mairie de Toamasina compte 2 166 salariés alors que, selon la municipalité, un effectif de 800 salariés serait suffisant. Toamasina doit assurer chaque mois plus de 500 millions Ar. de budget de fonctionnement, ne laissant que peu de place aux budgets d'investissement.

► Droits des femmes, violences basées sur le genre

04/09 - Ouverture d'une plateforme de protection des enfants mineurs dans la ville de Toliara et la région Atsimo-Andrefana, particulièrement exposées au risque de violences sexuelles. La plateforme de protection des enfants mineurs, ouverte au mois de mai, a déjà pris en charge 160 enfants dont quatre filles mineures victimes de viol et 21 filles mineures prostituées. Les enfants victimes bénéficient d'une prise en charge médicale, psychosociale et judiciaire gratuite. Une initiative de l'ONG Bel Avenir, en collaboration avec des organisations régionales et douze entités de la société civile de Toliara. La région détient le deuxième taux le plus élevé du pays avec 58 % de jeunes filles mariées avant l'âge de 18 ans.

Les observations ont montré ces derniers mois que de plus en plus de très jeunes filles se prostituaient dans la ville. Face au laxisme des autorités et aux nombreux cas rapportés de corruption de la justice locale, une douzaine d'associations qui se battaient chacune de leur côté depuis des années contre les maltraitances envers les enfants, se sont regroupées en mai dernier pour créer cette « *plateforme de protection de l'enfance* ». Depuis, de nombreuses affaires de pédophilie et de tourisme sexuel ont éclaté au grand jour, note *RFI*.

13/09 - « Droits des femmes - Madagascar à la traîne ! », titre La Vérité. Parmi les 49 pays signataires du Protocole de Maputo, adopté le 11 juillet 2003, Madagascar fait partie des 13 pays membres de l'UA n'ayant pas encore ratifié cet instrument juridique de référence. Les femmes vivant avec un handicap sont notamment concernées par ce texte. Dernièrement Madagascar a été rappelé à l'ordre et des missions et actions de plaidoyer ont été organisées pour faire évoluer la situation. En décembre 2019, une délégation de la Commission a effectué une visite de plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale. Certaines des 32 dispositions composant le Protocole sont sujettes à débat dans la Grande île, selon la présidente de la Chambre basse.

30/09 - La légalisation de l'avortement revient au centre des débats. L'avortement thérapeutique n'est pas autorisé à Madagascar. Les activistes, les associations et les professionnels de santé plaident en faveur des femmes pour défendre leurs droits de le pratiquer en toute légalité. Mais d'autres entités ne l'entendent pas de cette oreille. Dans le cadre de la Journée mondiale du droit à l'avortement, le mouvement « *Nifin'Akanga* » a organisé une conférence en ligne portant sur le thème « *l'avortement dans le contexte du covid-19 à Madagascar. Entre les pratiques et les lois caduques* ». Les deux médecins qui ont participé à cette conférence ont indiqué que malgré la pénalisation de l'avortement, cette pratique est courante à Madagascar mais elle est clandestine, mettant parfois en danger la vie de la femme. « *Une proposition de loi concernant l'avortement sécurisé dans les cas d'inceste, de viol et d'avortement thérapeutique a été adoptée par l'Assemblée nationale mais n'a pas abouti au niveau du Sénat. Pourtant, beaucoup de jeunes filles sont amenées à avorter suite à un acte de barbarie et courent le risque d'y laisser leur vie* » déclare le président du Juritechmad, Me Francis Ralahy.

29/09 - Impacts psychologiques du confinement : des maris agressifs ou dépressifs, des épouses violentées. Une enquête menée par l'UNFPA du 27 avril au 27 mai révèle que sur les 176 femmes enquêtées, plus de la moitié affirment ne pas se sentir en sécurité chez elles. Agressivité, signes de dépression, consommation excessive de tabac et d'alcool, agression sexuelle, des changements de comportement de conjoints révélés par 63 % des femmes ayant fait l'objet de l'enquête portant sur la perception qu'elles ont des impacts du Covid-19. Situation qui aurait pour origine le « *stress social, les tensions générées par la séquestration continue au foyer ou encore la souffrance d'une anxieuse insécurité professionnelle* ». La fermeture des centres de prise en charge des violences basées sur le genre aurait eu des impacts néfastes sur la santé physique et mentale des femmes. Les impacts psychologiques du confinement ont également atteint les jeunes enfants, privés d'école et de dispositifs de formation à distance.

► Education, universités

27/09 - La crise du Covid-19 fragilise l'accès à l'éducation. La société civile s'est emparée de ce sujet lors d'un débat en ligne. Depuis six mois, les cours ont été suspendus, excepté pour les élèves en classes d'examen. Des cours à la TV et à la radio nationale ont été mis en place pour contrebalancer la fermeture des

écoles mais ce n'est pas suffisant, selon la représentante d'Eduteam, coalition d'organisations de la société civile. Les élèves de l'enseignement public ont été défavorisés par rapport à ceux du privé qui ont pu bénéficier d'un accompagnement à distance. Le risque d'abandon scolaire est important. La crise engendrée par le Covid-19 a précarisé de nombreux ménages qui n'ont plus les moyens de payer les frais de scolarité de leurs enfants. Le gouvernement a annoncé la gratuité de l'enseignement public pour l'année scolaire 2020-2021. Une exception qui devrait être la règle. Dans les écoles publiques, en effet, les parents doivent payer des frais d'inscription et des frais pour les manuels. Les parents cotisent aussi pour payer les salaires des enseignants FRAM. Côté établissements et enseignants, c'est le secteur privé qui a été le plus touché. Des enseignants n'ont pas reçu leurs salaires depuis cinq mois parce que les parents ne veulent pas payer l'écolage pour des cours qui n'ont pas eu lieu. Des écoles privées ont dû fermer alors qu'elles jouent un rôle primordial dans l'éducation des enfants. L'association des enseignants et directeurs des écoles privées s'alarme du faible taux de réinscriptions. Certaines écoles privées ont accepté que les droits d'inscription soient payés par tranches.

29/09 - Le nombre de candidats inscrits pour les examens du baccalauréat connaît une baisse d'environ 7 % par rapport à l'année dernière. 164 338 candidats sont inscrits pour la session 2020, contre 175 000 en 2019. La situation de crise liée au Covid-19 expliquerait cette situation exceptionnelle.

09/09 - Les établissements scolaires soumis à des inspections sanitaires dans la perspective de la rentrée. Les établissements privés doivent obligatoirement soumettre une demande de réouverture au ministère pour que des inspecteurs puissent contrôler le respect des mesures sanitaires. Des écoles privées ont fait appel à l'Etat pour la désinfection quotidienne de leurs locaux. Elles se plaignent de ne pas disposer du budget nécessaire pour faire face à ces dépenses supplémentaires après une longue fermeture. Les établissements privés de la capitale ont décidé de reprendre les cours sans plus attendre, alors que la rentrée des écoles publiques est fixée au 26 octobre.

10/09 - Quatre universités n'ont pas encore achevé l'année universitaire 2018-2019. Cette fin d'année 2020, le ministère devra gérer 3 années universitaires consécutives. La rentrée universitaire est prévue pour le 2 novembre ; elle accueillera deux promotions afin d'achever les années universitaires 2018/2019 et 2019/2020. La rentrée universitaire pour les futurs bacheliers de cette année aura lieu en 2021.

► Santé

01/09 - L'OMS prend des mesures pour accélérer les études sur le Covid Organics. Le « *remède traditionnel amélioré* » made in Madagascar fait partie des produits issus de la pharmacopée traditionnelle sur lesquels l'OMS mène des investigations afin d'en évaluer l'efficacité contre le Covid-19. Dans son message à l'occasion de la Journée de la médecine traditionnelle en Afrique, la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique indique que « *des mesures ont été prises pour accélérer les études sur ce remède, à l'effet d'en généraliser la production au cas où son efficacité serait avérée* ».

21/09 - Le comité régional d'experts sur la médecine traditionnelle de l'OMS approuve le protocole pour les essais cliniques de phase III de la phytothérapie Covid-19. Une charte et des termes de référence sont en cours de mise au point. Un conseil de surveillance des données et de sécurisation des essais cliniques sera mis en place. Pour Prosper Tumusiime, directeur du département Couverture santé universelle et parcours de vie au bureau régional de l'OMS, « *les documents techniques approuvés, nous sommes en droit de nous attendre au renforcement et au développement d'une masse critique de capacités techniques des scientifiques en Afrique pour mener des essais cliniques appropriés. Les essais cliniques de phase III sont essentiels pour évaluer pleinement la sécurité et l'efficacité d'un nouveau produit. Cette étape est particulièrement importante pour garantir la sécurité et l'efficacité des médicaments traditionnels.* »

24/09 - Le Covid Organics malgache ne sera pas admis dans le protocole de soins des patients atteints de coronavirus au Sénégal. Après études des phases intra-cliniques, les médecins ont décelé des effets secondaires et une importante toxicité. Pis, il est difficile, selon les scientifiques sénégalais, de connaître de manière précise les différentes molécules qui composent la substance, rapporte *Seneweb*.

28/09 - La prise de CVO pour prévenir la contamination de la pandémie ayant nettement diminué, les ventes de tisane sont en chute libre et les prix sont revus à la baisse. De 1 500 Ar. la bouteille en pleine pandémie, elle se commercialise actuellement à 1 000 Ar. « *Si l'on peut ainsi vendre le CVO à un prix plus bas, pourquoi ne pas l'avoir fait un peu plus tôt, quand le nombre de malades était à son summum ?* », s'interroge *La Gazette*. Aucune explication émanant des responsables sur cette baisse des prix n'a encore communiqué. L'IMRA, principal concerné, ainsi que le ministère de la santé, restent muets. Certains suspectent le laboratoire d'avoir réalisé d'énormes profits non justifiés.

25/09 - L'année 2020 est marquée par une forte hausse des cas de paludisme. Plus d'un million de cas ont déjà été recensés. Les années passées Madagascar n'avait enregistré que 700 000 à 800 000 cas annuels. L'épidémie de coronavirus aurait rendu plus difficile l'acheminement des médicaments et des moustiquaires dans les centres de santé. Le pays doit se préparer à une nouvelle recrudescence du paludisme car la saison de transmission de la maladie, d'octobre à avril, va commencer. Le ministère de la santé va renforcer son système d'information sanitaire via le nouveau projet intitulé « *PMI measure malaria* », financé par le gouvernement des Etats Unis, à travers l'USAID et l'Initiative du président américain contre le paludisme (PMI). D'une durée de 5 ans, il interviendra dans dix pays, dont Madagascar.

26/09 - La pandémie a eu des répercussions sur le système de santé. De nombreuses femmes ont perdu l'accès aux services de planification familiale. Les professionnels de santé constatent une hausse des consultations prénatales qui correspondrait à des grossesses non planifiées. Marie Stopes Madagascar (MSM) constate également une hausse des grossesses non désirées, surtout chez les adolescentes de 15 à 19 ans. Durant le confinement les femmes ont rencontré des difficultés pour se rendre dans les formations sanitaires ou se sont montrées réticentes à s'y rendre. D'autre part, la fermeture des frontières a provoqué des ruptures de stocks de produits. Plus de 100 000 femmes et jeunes filles de 15 à 19 ans n'ont pas pu bénéficier des programmes de planning familial durant la crise sanitaire.

Madagascar s'était engagé à faire progresser son taux de prévalence contraceptive à 50 %, cette année. L'objectif ne pourra pas être atteint. « *Nous ne sommes qu'à 32 %, en ce moment* », indique la directrice de MSM. La situation pourrait encore être difficile l'année prochaine car des bailleurs auraient diminué leurs financements. Cette hausse des grossesses non planifiées pourrait mettre à mal l'économie du pays. « *Le planning familial est un moteur du développement durable. Le pays aura du mal à se développer si le nombre de sa population est trop élevé* », prévient MSM.

29/09 - La qualité de la prise en charge au sein des hôpitaux publics fait l'objet de nombreuses plaintes.

Le ministre de la santé publique a décidé de programmer des audits afin de vérifier la situation. Une visite surprise a eu lieu au CHU Ravoahangy Andrianavalona de la capitale. Le ministre, Hanitrana Jean Louis Rakotovoao, s'est particulièrement intéressé aux services des urgences et de réanimation, fréquemment mis en cause. Différents points ont fait l'objet de contrôle : la qualité des prises en charge et d'accueil des patients, la corruption au sein du service, la salubrité des infrastructures et l'organisation. Une enquête va être ouverte au niveau des services de comptabilité des grands hôpitaux.

29/09 - L'insécurité alimentaire sévit à Amboasary Atsimo. Elle a fait plusieurs victimes, dont 8 enfants.

« *Les habitants n'ont rien à manger. Ils sont très émaciés et passent leurs temps à dormir* », témoigne la députée Solange Angèle. La pluie n'est pas tombée depuis 9 mois. Le fleuve Mandrare est à sec. Les habitants se nourrissaient avec des feuilles qui poussaient au bord du fleuve et avec une plante qui ressemble au manioc. Ces plantes sont maintenant épuisées. Le gouverneur de la région Anosy parle d'une situation exceptionnelle. Un camion du BNGRC devrait acheminer des vivres en urgence. Le nombre de bénéficiaires du programme Fiavota, en réponse aux effets de la sécheresse dans le Sud, devrait être augmenté. L'insécurité alimentaire reste cyclique dans ces régions. Le chef d'État a annoncé, récemment, l'implantation d'une usine de fabrication de compléments alimentaires.

« *Depuis le grand Kere de 1992 qui avait suscité un grand élan national pour venir en aide aux compatriotes du Sud, aucune solution sérieuse et pérenne n'a été adoptée, écrit L'Express. Rien que du tape à l'œil autour d'un geste de charité, d'une action d'assistance, d'une réponse à la mendicité pour le besoin d'une campagne de communication. Et à chaque changement de régime, les projets en cours tombent à l'eau. (...) Le Sud est le grand oublié du Tosika Fameno et du Vatsy Tsinjo. La sécheresse a tout anéanti tout comme le Covid-19. Et on continue à se plaindre à montrer un patriotisme en se mobilisant pour les habitants du Sud. On fera un appel pour des dons, on organisera un téléthon, on se montrera généreux, les politiques vont donner une partie de ce qu'ils ont volé. (...) La population du Sud ne mérite pas de vivre dans cet éternel assistance.* »

► Migrations clandestines

22/09 - Trois jeunes filles mineures originaires de Nosy Be et d'Antsiranana rapatriées de Mayotte. 25 personnes dont 11 mineurs, étaient partis secrètement d'Ankify Ambanja, le 10 septembre au cours de la nuit. Des proches de ces enfants les attendaient à Mayotte. Certains d'entre eux avaient quitté Madagascar en 2006, également de manière clandestine. L'équipe organisatrice de ce voyage clandestin a encaissé 2,8 millions Ar par passager. Le 22 août, la gendarmerie d'Ambanja avait déjà annoncé l'arrestation de 17 voyageurs clandestins au moment de leur départ. Le ministère de l'intérieur indique vouloir éradiquer ces trafics d'êtres humains à destination de Mayotte qui commencent à prendre de l'ampleur.

30/09 - Une Malgache et quatre Comoriens ont été placés en détention préventive à Mayotte dans le cadre d'une affaire de contribution à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers commise en bande

organisée. Mais également pour homicide involontaire dans le naufrage mortel d'un kwassa-kwassa transportant 24 passagers. Les secours ont réussi à sauver 14 passagers. Les 10 autres ont été retrouvés morts.

► Médias, réseaux sociaux

01/09 - Une loi régissant l'accès à l'information à caractère public verra le jour dans les mois qui viennent. Un projet de loi sera présenté prochainement en conseil des ministres en vue d'une adoption par le Parlement lors de sa prochaine réunion ordinaire, en octobre. Le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) avait été l'instigateur du texte dès 2006. En 2019 le relais a été pris par le ministère de la communication qui a lancé des consultations pour élaborer la première mouture du texte.

La HCC, consultée sur ce projet, a jugé non conforme à la Constitution et au droit à l'information un article qui restreint l'accès à certaines sources. L'article contesté, débattu à huis clos par le Parlement durant la dernière session ordinaire, stipule en effet qu'« *est interdite la publication des débats à huis clos, des rapports ou tout autre document tenus ou établis au sein des institutions de la République.* » « *Cette interdiction de principe doit être extirpée de l'article 7 nouveau in fine* », enjoint la Cour, qui souligne que le droit à l'information « *suppose la levée des secrets et entraves qui privent les citoyens des informations d'intérêt public qu'elles soient gouvernementales, administratives ou économiques* ». En vertu du droit à l'information, la HCC soutient « *que le secret des affaires publiques ou privées ne peut en aucun cas être opposé au journaliste que par exception en vertu de motifs clairement exprimés.* » Les éventuelles restrictions au libre accès à l'information « *devront être expressément fixées par la loi* ». **L'autre point qui restreint le droit à l'information dans ce texte concerne les réunions à huis clos** qui, pour la HCC, ne peuvent être utilisées « *que dans des circonstances exceptionnelles, comme advenant le cas où la sécurité de l'État serait compromise. Le droit à l'information dans le domaine parlementaire demeure le principe et les restrictions l'exception.* » La HCC rappelle enfin que la Constitution prévoit, notamment, que « ***l'information sous toutes ses formes n'est soumise à aucune contrainte préalable, sauf celle portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. La liberté d'information, quel qu'en soit le support, est un droit.*** »

La Vérité rappelle que l'actuelle ministre de la communication, Lalatiana Andriatongarivo, figure parmi les initiateurs du « *Mouvement pour la liberté d'expression* », collectif de journalistes qui a milité en faveur de l'abrogation de cette disposition lors des consultations menées par le ministère dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi.

16/09 - Cybercriminalité - La gendarmerie a traité 54 dossiers de cybercriminalité durant le confinement. 4 personnes ont obtenu une liberté provisoire, 16 ont été placées sous mandat de dépôt tandis que 9 autres ont été placées sous surveillance judiciaire.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

03/09 - La population de cinq fokontany de la commune de Vohilava (district de Mananjary) ont détruit les matériels d'extraction illicite d'or d'une société étrangère, M.L.S.G. Selon eux, l'exploitant n'a ni autorisation de l'administration minière locale, ni l'approbation des notables locaux pour procéder à cette activité. Dans un communiqué, la société civile rappelle qu'au mois d'août 2018, les représentants des communautés concernées avaient adressé une plainte au ministère des mines pour exiger la fermeture définitive du site d'exploitation de cette société et l'enlèvement de ses machines de la rivière Isaka. Cette plainte était motivée par la reprise des opérations de cette société en toute impunité malgré plusieurs manifestations de protestation qui ont abouti à la fermeture du site par la police des mines le 30 décembre 2017. La rencontre prévue avec la direction inter-régionale des mines de Fianarantsoa le 9 octobre 2018, en réponse à cette requête, a été annulée au dernier moment et n'a jamais eu lieu. La société a repris ses activités, malgré les effets catastrophiques maintes fois dénoncées de ses opérations sur l'environnement, la santé et les moyens d'existence de la population. Les signataires du communiqué ont lancé un appel au gouvernement pour qu'il prenne en considération les demandes et les droits fondamentaux des communautés. Ils rappellent que l'Etat se doit, dans sa politique de développement, de respecter le principe de consentement préalable, libre, éclairé et continu des communautés affectées.

Les autorités locales ont tenu à apporter des explications sur la société qui exerce à Vohilava Mananjary. Selon Timothé Andriamihitsakisa, chef district, elle dispose des autorisations et permis d'exploitation. « *Cette société appartient à un métis chinois de citoyenneté malagasy* », précise-t-il. Quatre sociétés détiennent des permis dans le district de Mananjary, précise, pour sa part, Norbert Andrianandrasana, député de Mananjary. Le chef de district et le député appellent les artisans orpailleurs à formaliser leur activité et dénoncent dans cette affaire des manipulations politiques.

L'Express explique que les Chinois ont d'abord commencé à exploiter cet or en 2015, sans permis ni autorisation claire. L'exploitation a été suspendue pour cette raison et également pour non-respect de l'environnement en août 2016. Elle a repris en 2017, avec cette fois-ci un permis d'exploitation en bonne et due forme au nom d'une ressortissante sino-malgache. Les petits orpailleurs dénoncent l'« *accaparement* » perpétré par la société d'exploitation qui utilise des engins, du mercure et du cyanure. Le ministre des mines confirme que la société détient un permis d'exploitation ainsi qu'un permis environnemental obtenus en 2017 mais « *elle peut être toutefois en infraction environnementale et l'acceptation sociale n'est pas acquise* » reconnaît-il, une manière de dire que la balle est dans le camp du ministère de l'environnement. La contestation porte également sur la durée du permis accordé pour une durée de 40 ans, sans avoir pris en compte l'existence des petits orpailleurs vivant de ce produit minier depuis des années. Jusqu'ici, les retombées en matière de ristourne pour les collectivités ne sont pas palpables car il n'y a jamais eu de déclaration de production claire ajoutée un consultant.

16/09 - Affaire de l'exploitation aurifère de Vohilava - La CNIDH rapporte que la population se plaint de l'inertie des autorités face à la corruption qui règne dans la localité au profit de l'exploitant Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G). Dans un communiqué elle écrit : « *l'impact [de cette exploitation] est catastrophique pour la population de Vohilava (rizières ensablées, eau polluée causant des problèmes de santé...), pour l'environnement, mais aussi pour la nation et l'Etat. En effet, depuis plusieurs années, une quantité inconnue d'or est extraite, sans doute exportée vers une destination inconnue, sans aucun bénéfice ni pour l'Etat, ni pour les populations environnantes qui voient leurs conditions de vie se dégrader d'année en année et leur droit à un environnement sain, entre autres, totalement ignoré* ».

07/09 - Député Neypatraiky Rakotomamonjy : alerte à l'exploitation abusive de saphir à Ilakaka. « *On se demande si les ministères des mines et de l'environnement existent encore à Madagascar. Le fleuve naturel qui était propre et utilisé par les communautés locales pour boire, les plus de 6 000 ha de rizières sont fortement touchés par les impacts de l'exploitation abusive et dangereuse entreprise par une seule société. Des milliers de familles sont victimes. Cette société fait la loi et se vante qu'elle est bien protégée par les ministères des mines et de l'environnement* », a martelé le président du Groupe des parlementaires républicains (GPR).

08/09 - Manombo-Sud - La société étrangère Blue Ocean fait pression sur la population pour obtenir un terrain de 250 ha de mangroves en vue d'une exploitation de conchyliculture. Un millier de ménages dépendent de la pêche et craignent pour leur avenir ; d'autres jugent l'implantation bénéfique à l'économie et au développement de la commune. Les missionnaires de la société ont promis de goudronner les 12 km reliant la RN9 à la commune. D'autres infrastructures ont également été annoncées. De grosses commissions financières auraient été promises à ceux qui accepteraient de coopérer. Rojers Tsitara, député de Toliara II, s'efforcent d'arbitrer entre les parties. Le chef du district et un responsable de la direction de l'environnement tentent d'un voir plus clair sur les intentions de la société. Le ministère de la pêche n'a pas encore délivré d'autorisation. « *La société doit d'abord entamer la régularisation d'une occupation foncière, détenir un permis environnemental, effectuer des consultations publiques avant de demander une autorisation d'exploiter* », prévient-il.

Dans un communiqué, le Craad-OI et le Collectif Tany condamnent les agissements aux répercussions désastreuses sur les droits économiques, sociaux et culturels des communautés Vezo, ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème marin local. de cette société asiatique constituée à Madagascar en janvier 2019 Les promoteurs de Blue Ocean ont proféré des menaces par téléphone à l'endroit des leaders de l'association Femmes en Action Rurale de Madagascar (FARM) dont la majorité des membres continuent à s'opposer à l'implantation de cette société dans leur village, malgré l'argent qui leur a été proposé en échange de leur consentement. Ils ont l'intention de s'établir sur un site qui est un lieu historique où se situent également les tombeaux des villageois qui protestent contre leur enlèvement. Les signataires du communiqué appellent les autorités à exercer de manière effective le contrôle des agissements de la société en particulier et des investisseurs étrangers en général dans le domaine de l'économie bleue.

09/09 - Projet « Base Toliara » : un audit a été diligenté par la Cour des comptes en interaction avec la société civile. Existence de contestations populaires récurrentes. Tel est le motif évoqué par Clément Rabenandrasana, chef de file de la plateforme de seize organisations de la société civile en convention avec la Cour des comptes, pour justifier l'audit du processus d'octroi des permis miniers et de certification environnementale concernant le projet. La société civile dénonce « *le manque de transparence dans le secteur extractif autour de la cessation de délivrance du permis minier, autour de l'impact social des gisements sur la population riveraine, autour du respect de la législation en vigueur* ». Le président de la Cour des comptes, Jean de Dieu Rakotondramihamina, exclut « *l'application de sanctions pénales car l'audit réalisé consiste à repérer les inconvénients et les avantages d'une activité*. Interrogé sur le sort de l'exploitation audité, le président de la Cour des comptes parle d'une « *probable avancée vers la suspension définitive de l'activité de Base Toliara* ». ». Pour mémoire, le projet a été suspendue par l'Etat sur décision du conseil des ministres du 6 novembre

2019. Le rapport d'audit constate que les mesures de suspension administrative prises n'ont pas été respectées. Un avis favorable à la délivrance du permis d'exploitation été obtenu le 22 mars 2012 malgré le gel décidé par les autorités. Emée Ratsimbazafy, vice-présidente chargée de l'éthique au sein de l'association Kmf/Cnoe, souligne pour sa part « *la non-application réelle de la suspension de l'activité déjà enjointe par le conseil des ministres car les travaux d'exploitation se poursuivent toujours sur place, selon les populations locales* ». « *Des députés et ministres pro-Andry Rajoelina de la région adoptent des attitudes diamétralement opposées face à ce blocage* », note *L'Express*. La décision attendue du pouvoir pourrait fragiliser la base politique de la mouvance présidentielle dans la cité du soleil.

Pour rappel, la Cour des comptes et les organisations de la société civile ont signé le 16 mars un protocole d'accord pour mener des audits de conformité du processus applicable à l'octroi des permis miniers et à la certification environnementale des projets miniers de la Grande île.

16/09 - Le Craad-OI et le Collectif Tany se réjouissent que la Cour des comptes ait dévoilé les résultats de l'audit du projet Base Toliara, « *une grande première à Madagascar* ». Cet audit, notent les organisations, a, entre autres, « *mis en exergue des irrégularités relatives à l'obtention des permis du projet Base Toliara, justifiant de ce fait les interpellations qui ont été faites à ce sujet par les organisations de la société civile depuis plusieurs années, ainsi que les suspicions de corruption déjà évoquées par les communautés concernées* ». Parmi les diverses réactions qui ont fait suite à la présentation de ces résultats, une campagne de communication en faveur du projet « *Base Toliara* » a encore été orchestrée le 10 septembre par ses promoteurs autour de dons octroyés par la société dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, et ce malgré la suspension de ses activités de communications décrétée par les autorités. Le Craad-OI et Tany exhorte les autorités « *à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations de la Cour des comptes dans le cadre de toutes procédures d'octroi futur de permis miniers, et de répondre enfin à l'appel des communautés concernées de procéder dans l'immédiat à l'arrêt définitif du projet* ». »

23/09 - Théo Rakotovao, alias Mikea, musicien et défenseur des droits de l'homme et de l'environnement dans le Sud, condamne les agissements du projet « Base Toliara » qui distribue des dons aux populations locales, une forme d'abus, selon lui, dans le but de les persuader indirectement d'accepter la destruction de l'environnement où ils vivent.

09/09 - Projet Ambatovy - L'Express rappelle qu'un des actionnaires majeures a l'intention de céder ses parts mais ne trouve pas preneur. Le marché international étant ce qu'il est, les principaux acteurs internationaux ne s'emballent pas pour saisir cette opportunité. En filigrane, de cette « *bouderie* », transparaît l'ombre d'une lutte d'influence géostratégique opposant des puissances militaro-économiques asiatiques qui pourrait percuter de plein fouet l'économie malgache, dans la mesure où le nickel est devenu le premier produit d'exportation de la Grande île rapportant des millions de dollars de recettes en devises. Bien plus que le trio traditionnel « *café-vanille-girofle* »

22/09 - La société singapourienne Reenova a déposé un permis d'exploitation sur une concession de terres rares à Ampasindava. Cette compagnie a indiqué avoir déposé une demande auprès du Bureau du cadastre minier de Madagascar (BCMM) pour le compte de sa filiale basée dans la Grande île, Reenova rare earth (RREM). Une telle décision signifierait que son projet est économiquement viable et que la compagnie compte démarrer son chantier. Reenova Investment indique qu'elle entretient un dialogue constructif avec les responsables gouvernementaux dans le but de faire progresser cette demande de permis environnemental. Pour rappel, sa licence d'exploration accorde des droits exclusifs à RREM à des fins de prospection et de recherche dans sa zone de concession de 608 carrés miniers. Une zone riche en oxyde de terre rare. Ce projet avait fait l'objet de contestations et d'oppositions des communautés locales et des organisations de la société civile, notamment en raison des risques environnementaux qu'il présenterait.

23/09 - La Banque centrale de Madagascar (BFM) veut mettre en place une réserve nationale d'or dans le but « d'améliorer les recettes en devises issues des exportations sur la balance de paiement ». Pour ce faire, elle a lancé un appel à manifestation d'intérêt à l'endroit des partenaires professionnels privés, des exploitants de substance aurifère et des comptoirs commerciaux agréés de l'or. Ils sont appelés à « *vendre tout ou une partie de leur or collecté ou extrait* ». La BFM précise que cet appel s'adresse aux « *comptoirs commerciaux agréés de l'or* » et « *aux titulaires de permis miniers d'exploitation et des permis réservés aux petits exploitants* » ayant rempli certaines conditions. Elle a signé en janvier un protocole d'accord avec le ministère des mines afin de pouvoir « *investir dans l'achat de l'or produit localement* », à travers des différentes formes de partenariats « *ciblés, fidélisés et à long terme* » avec des entités professionnelles privées.

11/09 - Madagascar veut changer la méthodologie de l'inventaire de son stock de bois précieux. Celle-ci « *n'est plus à jour* », indique Baomiatse Vahinala Raharinirina, ministre de l'environnement. Selon les recommandations de la Cites, l'inventaire du tiers des stocks de bois précieux saisis et déclarés constitue l'une des conditions à l'éventuelle autorisation de vente. Or, selon la ministre, l'estimation du stock existant,

effectuée sous la Transition en 2011, « *aurait pu être gonflée* ». Dans le rapport soumis à la Cites à l'époque, il était indiqué que « *les fausses déclarations sont monnaie courante* ». « *On ne peut pas dire qu'on va faire 30 % d'inventaire de quelque chose qu'on ne connaît pas*, souligne-t-elle, *le décompte doit partir de l'existant* ». Une procédure qui devrait « *faciliter des déclarations de ceux qui détiennent encore du bois précieux* ». Baomiavotse Vahinala Raharinirina affirme avoir eu une discussion à ce sujet par visioconférence avec le secrétaire général de la CITES. Les déclarations de 2011, qualifiées de « *fantasmatiques* » par la ministre, avaient été faites par 104 opérateurs pour un volume de 24 813 m³ répartis sur 191 lieux de stockage.

11/09 - Usines de transformation du bois - 10 000 emplois menacés par des mesures gouvernementales restrictives, selon La Vérité. Les professionnels ont rencontré Vahinala Baomiavotse Raharinirina, ministre de l'environnement, pour lui faire part de leurs difficultés suite aux mesures restrictives décidées en janvier 2019 suspendant toute exploitation de bois précieux mais aussi de bois ordinaires. Des mesures destinées à contenir les exploitations illicites mais aussi à assainir la filière. Un an et demi après, ce sont surtout les opérateurs légaux qui pâtissent de la situation, alors que les exploitations illicites se poursuivent. Près de 10 000 emplois directs et indirects de la filière de transformation seraient menacés. « *Nous ne pouvons plus exporter nos produits depuis l'effectivité des notes restrictives. Pourtant, les exportations représentent près de 30 à 40 % de notre production* », s'alarme un opérateur. Les stocks détenus par les professionnels sont épuisés. La ministre s'est engagée à libérer 6 000m³ de stocks ordinaires légaux dans 11 régions afin qu'ils puissent se maintenir à flot.

22/09 - Malgré les interdictions officielles quant à leur utilisation comme matières premières dans la fabrication de meubles, les ventes de palissandre prolifèrent. Le palissandre transformé inonde le marché. Les prix seraient intéressants, les fournisseurs ayant des stocks non écoulés durant le confinement. L'expédition de meubles ne fait l'objet d'aucun contrôle sur les axes routiers.

14/09 - Surexploitation de bois-énergie - Le volume de bois-énergie consommé à Madagascar était de 18 millions de m³ en 2015, dont 10 millions pour le bois de chauffe et 8 millions pour le charbon de bois. Cette consommation est deux fois supérieure au potentiel de production durable des forêts malgaches, estimée à 9 millions m³.

11/09 - Lutte contre la pêche illégale - Les Etats de l'océan Indien occidental relancent le Plan régional de surveillance des pêches mis en veille depuis 2018. Huit États insulaires et côtiers ont approuvé les lignes directrices pour relancer le Plan, indique un communiqué de la COI. Cette action vise à freiner les pertes annuelles entraînées par la pêche illégale dans la région, estimées à « *un milliard de dollars en potentiel de produits dérivés* », selon la FAO.

► Environnement

14/09 - A la faveur de la crise sanitaire, le remblayage de terrains en basse altitude de la capitale a repris et s'amplifie, au mépris des règles d'urbanisme et de des interdictions prise par le gouvernement et la municipalité en 2018. Sont notamment convoitées les rizières et zones inondables situées à proximité des constructions illicites entreprises sans permis de construire. Une somme modique suffit à faire céder par son propriétaire un terrain quasi-encerclé. Un témoin parle de « *l'existence de contrôles menés sur le terrain par des agents publics qui préfèrent soutirer des avantages financiers aux maîtres des lieux* », relève L'Express. Les travaux s'effectuent en catimini. Les remblayages sauvages obstruent les évacuations des eaux usées et accentuent les risques d'inondation des bas quartiers en saison des pluies.

05/09 - Le changement climatique fait 700 000 victimes par an à Madagascar, dont des sinistrés et des victimes d'insécurité alimentaire, a indiqué le ministre de l'environnement lors de la réunion de lancement de la plateforme en ligne sur la résilience et la relance post Covid-19. Cette réunion a vu la participation de 45 ministres du monde entier ainsi que du secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur le climat et du président de l'Institute for global environmental strategies (IGES)

15/09 - « Rapport Planète vivante 2020 » : alerte sur le déclin de la nature dans la Grande Île. Sorti le 10 septembre, le rapport interpelle sur la nécessité de préserver ce qui reste comme richesses en biodiversité. WWF Madagascar rappelle que « *la biodiversité de Madagascar est indiquée à haut risque depuis 2016 et que le pays risque de perdre 30 % de ses espèces de faune et de flore à la fin du XXIème siècle* ». 53 % des aires protégées terrestres du pays sont très vulnérables au changement climatique. Dans son communiqué, WWF Madagascar invite toutes les parties prenantes à « *agir maintenant* ». « *Ensemble, protégeons et restaurons la nature, fondement d'une société Malagasy saine et d'une économie prospère* », peut-on lire dans le document. *L'avenir de Madagascar et des Malagasy repose sur les ressources naturelles renouvelables dont le pays dispose.* »

23/09 - Abrogation de la nomination de la directrice interrégionale de l'environnement d'Anosy, Atsimo-Atsinanana et Androy. La décision intervient alors que la ministre de l'environnement, Baomiatovse Vahinala Raharinirina, venait d'effectuer une tournée dans ces régions.

La délégation ministérielle, en visite dans la région Anosy, a mis à nu des cas de pollution d'eau dans le village d'Andrakaraka, riverain de la société minière QMM. Face aux plaintes de la population, les responsables de QMM ont admis leur part de responsabilité dans la dégradation de l'environnement de la zone. La ministre a demandé que des mesures soient prises pour y remédier. « *Tout comme à Taolagnaro, les petites localités comme Andrakaraka doivent pouvoir bénéficier des avantages et du développement apportés par l'exploitation d'ilménite. (...). Il faudra que QMM propose des alternatives pour fournir de l'eau potable aux communautés concernées par les eaux polluées. Des efforts ont été entrepris dans la restauration des sites, la réhabilitation des infrastructures routières, les campagnes de reboisement, mais ces opérations doivent encore être renforcées* », a-t-elle soutenu. Pour mémoire, un audit des impacts environnementaux et sociaux de cette exploitation minière a déjà été réclamé par des organisations de la société civile.

Malagasynews rappelle que l'on attend l'audit des finances, des opérations et de l'administration de QMM. Un audit qui bloque le projet de recapitalisation de la société. QMM prévoyait une 3e recapitalisation, après celles entreprises en 2012 et 2015, qui avaient engagé ses deux actionnaires, dont Rio Tinto avec 80 % et l'Etat pour les 20 % restants. Pour ces deux opérations, Rio Tinto avait avancé la part de l'Etat qui ne disposait pas de fonds pour souscrire à ces recapitalisations. L'Etat devait alors 77 millions de dollars à la compagnie. L'état financier de QMM en 2016 démontrait la nécessité d'une recapitalisation qui aurait dû être effectuée fin 2019. Pour conserver sa participation de 20 %, il avait été demandé une contribution financière de 16 millions de dollars à l'Etat, qui a refusé pour ne pas s'endetter.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/09 - En réponse à la pandémie, la Banque mondiale accorde un appui budgétaire de 75 millions de dollars en faveur de Madagascar. Ce financement doit permettre de soutenir 280 000 ménages à faible revenu qui bénéficieront de réductions tarifaires sur l'électricité. Il va également contribuer à la mise en œuvre d'une procédure simplifiée d'ouverture de comptes de monnaie électronique pour accroître l'inclusion financière des populations vulnérables sans identification formelle et faciliter les transferts sociaux.

« *L'avènement de cette nouvelle pluie de financements suscite des réticences de la part de certains représentants de la société civile sur le plan de la transparence dans la gestion et la répartition de l'argent* », écrit L'Express. « *Certes, il y eu un effort de transparence de la part de l'État dans la mise en ligne du rapport provisoire sur les financements en réponse à la pandémie du coronavirus publiée au début du mois de juin. Cependant, les financements ne cessent de tomber de la part des bailleurs. La mise à jour du rapport sur les principaux bénéficiaires de ces fonds devrait constituer une priorité pour les autorités, suggère une ONG* ». Ces organisations réclament un rapport plus détaillé et plus transparent, notamment sur les bénéficiaires de ces fonds et sur l'attribution des différents marchés décidés en urgence et dont les modalités restent floues.

30/09 - Andry Rajoelina a participé à la réunion organisée par les Nations unies en vidéoconférence, portant sur le programme de financement du développement durable, dans le contexte post-Covid, à l'horizon 2030. Il a demandé que les Nations-unies viennent en aide aux pays membres sévèrement touchés par la pandémie, essentiellement les pays en développement. Le choc du Covid-19 sur Madagascar a provoqué l'explosion du déficit budgétaire et notamment des dettes extérieures, l'effondrement du PIB et des recettes fiscales. Le chef de l'Etat préconise l'effacement de la dette des pays vulnérables, « *dans le cadre d'une initiative universelle multilatérale, sous la forme d'un agenda global d'urgence post Covid.* »

03/09 - Cantines scolaires dans le Sud : le PAM a besoin de 1,5 million de dollars pour nourrir 200 000 enfants d'ici la fin de l'année, faute de quoi ils ne pourront plus continuer à fréquenter les établissements scolaires. En effet, pour de nombreux districts du Sud, la scolarisation des enfants est tributaire du besoin primaire qu'est la nourriture. L'existence de cantines scolaires constituent l'une des premières raisons qui les poussent à aller à l'école. Sur les 1,6 million de personnes qui resteront en situation d'insécurité alimentaire au cours de la prochaine période de soudure, 554. 000 auront un besoin urgent d'une aide alimentaire, estime-t-on. Près de 120 000 enfants souffriront de malnutrition aiguë.

08/09 - Eau, hygiène, assainissement - La Norvège alloue une enveloppe d'un million de dollars. Près de 100 000 personnes pourront renforcer leur résilience à travers un accès amélioré aux services d'eau potable, assainissement et hygiène à Antananarivo et à Toamasina. Elles bénéficieront de « *voucher* » (bons ou tickets) pour accéder à l'eau potable. Ces 100 000 personnes représentent 11 % de la population qui n'a pas accès aux services d'eau dans les deux villes. Le projet, mis en œuvre avec l'Unicef, s'inscrit dans le cadre de la réponse du gouvernement au Covid-19.

08/09 - 36 millions d'euros supplémentaires de l'Union européenne pour Madagascar dans le cadre du 11^e FED. Un premier programme vise le renforcement de plusieurs infrastructures dans les secteurs du transport routier et aérien, du développement numérique et des énergies renouvelables. Le second concerne la création d'emplois à travers l'amélioration du climat des investissements. Dans le contexte de crise générée par la pandémie, la relance économique requiert un degré de compétitivité accru au niveau international pour fidéliser les investissements acquis et attirer de nouveaux investissements indispensables à la création d'emplois. Au travers des activités du domaine de l'accès à l'électricité et de l'utilisation d'énergies renouvelables, l'action contribuera à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et donc à l'atténuation du changement climatique. Au total, dans le cadre du 11^{ème} FED, l'UE a affecté à Madagascar une enveloppe de plus de 250 millions d'euros d'aide non-remboursable à la construction d'infrastructures publiques dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et assainissement et de la digitalisation.

18/09 - L'entreprise chinoise CRBC emploie 800 employés malgaches et une centaine de chinois pour la construction des 150 km de la RN5A reliant Ambilobe à Vohémar. 30 % de l'ensemble des travaux ont été réalisés en moins d'un an. Les travaux de bitumage débuteront en début d'année prochaine. Andry Rajoelina a demandé que les travaux soient achevés avant la fête de l'indépendance, le 26 juin 2021. Jusqu'ici il fallait environ 4 jours pour réaliser le trajet. Le chef de l'Etat a rappelé que la RN5A a fait l'objet de nombreuses promesses non tenues de réhabilitation depuis de nombreuses années.

18/09 - Convention de partenariat signée entre la commune d'Antananarivo et la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) allemande pour actualiser et promouvoir le code municipal d'hygiène. « *Antananarivo ne doit plus être la ville du chaos, de l'anarchie, du non-respect de l'autre et de l'incivisme* », a déclaré le maire de la capitale, Naina Andriantsitohaina. Tous les Fokontany et toutes les couches de la population auront accès au code via la diffusion de nombreux supports d'information. La FES compte appuyer la commune sur le long terme afin qu'Antananarivo devienne un modèle pour l'ensemble du pays en termes de transparence, de promotion des énergies renouvelables et des autres moyens modernes qui peuvent servir le développement. Le code municipal d'hygiène dormait dans les tiroirs depuis juillet 2013. Actualisé, il contient des mesures drastiques assorties de lourdes sanctions pour les contrevenants.

► Economie - Social

01/09 - En raison de la pandémie, la monnaie nationale connaît une dépréciation préoccupante. L'Euro dépasse la barre symbolique de 4 500 Ariary. Andrianantenaina Ramarifeno, coordonnateur du Cercle des économistes de Madagascar explique : « *avec la crise sanitaire, la balance commerciale a enregistré des gaps considérables. Les exportations ont subi d'importantes baisses de régime pour ne mentionner que le secteur minier qui constitue un des piliers de ces mouvements. D'un autre côté, notre volume d'importation reste quasi incompressible dans la mesure où la majeure partie des produits que nous consommons sont d'origine étrangère. Le secteur touristique, grand pourvoyeur de devises, est aussi à l'arrêt. Ce qui impacte largement notre réserve de devises* ». Cette dévaluation de l'Ariary inquiète sérieusement les milieux économiques. Elle risque de générer une inflation galopante dans les semaines à venir, avec des impacts considérables sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

03/09 - Les acteurs concernés par le développement du tourisme de Nosy-Be s'attellent à la préparation de l'ouverture de cette destination au reste du monde, prévue le 1er octobre. Plus de 2 500 acteurs sont à former sur le protocole d'hygiène post Covid-19, dont 230 dirigeants et responsables d'encadrement. Des formations en ligne ont également été organisées. Nosy-Be, l'une des destinations phares pour le tourisme à Madagascar, a été affectée de plein fouet depuis 5 mois par la crise sanitaire. L'ouverture de cette destination a valeur de test pour d'autres régions qui réclament de pouvoir également bénéficier du même accompagnement.

04/09 - Le passif de l'Etat envers les pétroliers s'élevaient à 172 milliards d'Ariary, selon le directeur général de l'Office malgache des hydrocarbures, Olivier Jean-Baptiste. Ces passifs devraient être réglés d'ici la fin de l'année. Au lendemain de son investiture, Andry Rajoelina avait fait de la baisse des prix des carburants une de ses priorités. L'interventionnisme étatique, comme au bon vieux temps de la révolution socialiste, a été remis au goût du jour pour prévenir une exploitation politique de la flambée des prix par l'opposition. Après d'âpres négociations avec les pétroliers, les prix à la pompe ont été arrêtés en juin 2019, avec de très lourdes contreparties financières concédées aux fournisseurs. Un retour à l'application de la vérité des prix ne serait pas à exclure dans le cadre de futurs pourparlers avec le FMI.

07/09 - L'industrie sucrière renaît de ses cendres. Une usine rénovée redémarre la production à Brickaville. En grande pompe, Andry Rajoelina a assisté à la remise en service de l'usine. Cela fait treize ans qu'elle était à l'arrêt, en train de rouiller sur place. L'objectif est que Madagascar redevienne autosuffisante en sucre au lieu d'importer ce produit de première nécessité. L'année dernière la Grande île a importé 100 000 tonnes

de sucre. L'industrie sucrière a été florissante il y a près d'un siècle. Aujourd'hui il reste 5 usines : celle de Brickaville dans l'Est et 4 autres sur la côte ouest et à Nosy-Be ; toutes plombées par des problèmes de gestion et de trésorerie. Le président a rappelé l'objectif principal de son mandat : produire sur place ce dont la population a besoin.

08/09 - L'approvisionnement en riz risque d'être perturbé vers la fin de l'année et pour la prochaine période de soudure. La pandémie en est l'une des raisons du fait du dérèglement de la logistique et de la distribution à l'échelle internationale. Le gap prévisionnel serait de 200 000 tonnes. La production rizicole a significativement baissé dans les régions rizicoles et le stock stratégique pourrait également être perturbé en raison du Covid-19. 417 000 tonnes de riz ont été importées l'année dernière, la production nationale de 2 390 000 tonnes restant insuffisante.

10/09 - Crise du Covid-19 : les institutions de micro-finance menacées. « *Le retard de remboursement des prêts auprès des Institutions de microfinance figure parmi les obstacles de la reprise des activités dans ce secteur* », ont fait savoir les 16 membres de l'Association professionnelle des institutions de microfinance (APIMF). L'APIMF lance un appel de soutien à l'Etat pour préserver l'activité de ses membres qui ne jouissent pas de la même solidité financière que les banques. Les institutions de micro-finance envisagent d'effectuer un emprunt auprès de l'Etat afin de poursuivre leurs activités mais se pose la question des garanties offertes. 29 % des emprunts auprès ne sont pas remboursés dans le délai préétabli. Ce taux est de 40 % pour l'Acep Madagascar, contre près de 3 % avant la crise sanitaire. Plus de 70 % des clients de ces institutions ont suspendu le paiement de leurs mensualités depuis 5 mois.

11/09 - Plus de 100 000 salariés du secteur privé ont été contraints au chômage technique ou ont été licenciés depuis le début de la crise sanitaire, selon les derniers chiffres de l'Instat.

28/09 - Filière tourisme : un manque à gagner de plus de 750 millions d'euros en raison de la pandémie. Près de 1,5 million d'habitants dépendent de la filière et se trouvent dans une situation extrêmement précaire. Le secteur représente 300 000 emplois directs et indirects, selon le rapport du Plan multisectoriel d'urgence publié par la primature en juillet. Les opérateurs touristiques sont à bout de souffle, après la fermeture des frontières et la suspension des vols internationaux et nationaux suivis des mesures de confinement. La filière risque d'être la dernière à se rétablir, une fois la situation sanitaire rétablie. Le secteur a subi un manque à gagner s'élevant aujourd'hui à plus de 750 millions d'euros.

11/09 - Usine de compléments alimentaires dans le Sud : financement assuré par la Fondation Mérieux. L'annonce du projet avait été faite en janvier à l'occasion de la visite d'Alain Mérieux, président de la Fondation. La genèse du projet remonte à une rencontre bilatérale en marge de la 6e conférence pour la reconstitution du Fonds mondiale de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme à Lyon, en octobre 2019. C'est le Groupe Nutriset, une firme spécialisée dans la nutrition et l'accès à l'alimentation de qualité, qui assurera l'implantation de l'usine, la production et la distribution des produits au niveau des centres de santé et des centres d'accueil mères-enfants. Des mesures fiscales seront ainsi accordées à l'entreprise. Des unités mobiles devraient également être installées dans plusieurs régions de la Grande île.

12/09 - L'Etat va importer 1 000 vaches laitières, selon le ministre de l'agriculture. Une véritable provocation à leur endroit, s'insurgent les éleveurs du Vakinankaratra victimes de la décision de fermeture de l'usine agro-alimentaire du groupe Tiko. L'objectif pour le ministre est de combler le manque en matière de production laitière en venant en appui aux agriculteurs des régions Vakinankaratra, Analamanga et Itasy. La production laitière nationale s'élevait en 2019 à 100 millions litres, selon le réseau Madagascar Dairy Broad qui évaluait à 90 000 le nombre de bovins de race laitière. Les besoins sont estimés à plus de 140 millions de litres par an. La filière lait fait partie des chaînes de valeur appuyées par le projet CASEF (Projet de croissance agricole et de sécurisation foncière), financé par la Banque mondiale.

04/09 - Selon une note du ministère du travail, il est permis aux entreprises de procéder à la suspension du contrat de travail des personnes vulnérables au Covid-19 ayant consommé et dépassé les 15 jours prescrits s'ils ne rejoignent pas leur lieu de travail après ce délai. Leur état de santé doit être justifié par un certificat médical délivré par un médecin d'un service médical interentreprises ou, à défaut, par un médecin agréé. La suspension du contrat de travail peut s'étendre jusqu'à six mois. Les salariés vulnérables doivent bénéficier d'une indemnité de suspension d'un mois, au minimum. Une fois l'épidémie terminée, l'employeur a l'obligation de réintégrer l'employé, précise l'administration.

11/09 - Ile Maurice - 214 travailleurs malgaches sommés de rentrer au pays au terme de leur CDD. Ils étaient employés depuis 5 à 8 ans par une entreprise franche du textile mise en difficulté par la pandémie. « *Il ne peut y avoir de renouvellement ou de redéploiement, car la priorité est aux employés mauriciens et non aux étrangers* », relate un haut responsable du ministère mauricien du travail pour qu'il n'y a rien d'illégal dans

le fait de ne plus renouveler les contrats des travailleurs étrangers. Le syndicat des travailleurs mauriciens a apporté son soutien aux employés malgaches placés en chômage technique à cause de la crise sanitaire. Des pourparlers pour leur rapatriement sont en cours entre le ministère des affaires étrangères de la Grande île et l'ambassade de Maurice à Madagascar.

14/09 - L'OIT est prête à soutenir la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps) dans son projet de mise en place d'une assurance chômage pour les travailleurs. L'organisation invite au renforcement du dialogue entre le gouvernement, le secteur privé et les syndicats des travailleurs pour mettre en place une assurance-maladie et une assurance-chômage. La Cnaps a déjà annoncé la mise en place d'une assurance-chômage à partir de 2021 lors du lancement, mi-août, du prêt à taux zéro octroyé aux employés affiliés à la Caisse. Le choix n'a pas encore été fait entre un système par capitalisation (volontariat) et par répartition (obligatoire, avec retenue à la source). Sur les 100.000 travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause du Covid-19, la moitié travaille dans le secteur du tourisme.

« *Les aides sociales ne peuvent pas durer indéfiniment* », estime le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) en marge du lancement du projet « *Solidarité des entreprises* » consistant en la création d'un fonds commun en vue de soutenir les employés en chômage technique ou licenciés suite à la crise sanitaire. « *Il est temps de trouver une solution pérenne à cette situation* », martèle-t-il. La mise en place d'une assurance-chômage s'impose.

21/09 - Le projet Ambatovy dans la tourmente suite au retrait de l'actionnaire historique, le canadien Sherritt International (40 % de parts) en raison de la morosité du marché international du nickel et du cobalt. Sherritt a dû céder une partie de ses actions à son partenaire Sumitomo comme contrepartie de ses dettes. Voilà que maintenant, Kores Corporation, l'autre partenaire (27,5 %), manifeste son intention de quitter le navire, laissant Sumitomo seul à la barre. « *Qu'en sera-t-il de ce joyau de 5,5 milliards d'US dollars ?* » s'interroge *Midi*. Des entreprises chinoises seraient sur les rangs pour reprendre l'entreprise et renforcer ainsi sa position sur le continent africain.

Taux de change au 30/09/20 : 1 euro = 4 528 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info